

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Assemblée générale du 2 juin 1932 ; Conférence de M. Henri Gourdon sur l'état d'esprit actuel des indigènes de l'Indochine.....	193
Liste des Souscripteurs	194
La résistance chinoise à Changhai, par le Général P. MANGEOT	194
Relations italo-turques, par H. F.....	196
France et Siam, par P.-Louis RIVIÈRE	200
Un rapport sur la situation économique en Chine, par A. M.....	204
Variétés. — Une exposition d'artistes annamites et cambodgiens à Paris, par A. M.....	207
Indochine. — L'Indochine en deuil. — Le voyage du prince Léopold de Belgique. — L'alimentation indi- gène. — La protection des pêcheries. — La recher- che de débouchés commerciaux. — La répression des fraudes. — Inauguration de la ligne Phnom- penh-Battambang. — L'onphelinat de Vinh. — Le typhon de Phanrang	209
Levant. — Le rôle de l'Italie dans le Levant. — A la conférence des Intérêts communs. — La pêche des tortues de mer à Antioche. — La Croix à Antioche. — Entre Irak et Perse. — Un accord commercial de la Turquie avec la France. — Amitié turco-so- viétique. — Relations avec l'Irak. — Vers l'étatisme soviétique. — L'immigration étrangère. — A pro- pos de Castellorizo. — Un fils d'Ibn Saoud en Eu- rope	212
Extrême-Orient. — Siam. — La révolution de juin 1932	217
Chine. — Prodromes de guerres civiles. — L'œuvre d'un ministre des finances. — La contrebande au Kouantong. — L'activité japonaise en Mandchou- rie	218
Japon. — Déclaration du Président du Conseil à la Diète. — Vues et tendances du nouveau Cabinet. — Le marché de la soie. — Japon et Mandchourie...	220
Bibliographie	223
GRAVURES	
Vue d'Antioche avec la résidence des Capucins et l'église grecque orthodoxe. — L'église grecque or- thodoxe d'Antioche	215

LE COMITÉ

Assemblée générale du 2 juin 1932

Le jeudi 2 juin, le Comité de l'Asie française a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Robert de Caix, son vice-président, qu'entouraient le Baron L. de Contenson, secrétaire général, et M. Ed. de Laboulaye, trésorier du Comité.

Assistaient à la réunion, à côté des membres du bureau, MM. Casenave, A. Chassigneux, Gérard, Gourdon, général Gouraud, général Le Rond, C. Madrolle, Louis Raveneau, comte de Sayve, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés : MM. François-Marsal, Ordinaire.

Dès l'ouverture de la séance, à 17 heures, le Président adresse un souvenir ému aux membres du Comité décédés depuis la dernière assemblée générale : le Président Doumer, MM. Raymond Kœchlin, Raindre, Aug. Terrier. Il se réjouit de l'élection d'un de nos confrères, M. Lebrun, président du Sénat, à la présidence de la République à la place de M. Paul Doumer et se fait l'interprète de l'assemblée auprès de lui.

M. de Caix donne ensuite la parole à M. de Laboulaye, trésorier du Comité, pour la lecture de son rapport financier et du projet de budget pour l'année en cours. Rapport, comptes et projet de budget sont adoptés à l'unanimité.

Sont ensuite nommés à l'unanimité, membres du Comité, sur la proposition du président : MM. le maréchal Franchet d'Espérey, Edmond Philippar, président des Messageries Maritimes et René Grousset, conservateur adjoint du Musée Guimet.

M. Robert de Caix donne enfin la parole à M. Henri Gourdon, ancien directeur de l'enseignement en Indo-Chine et membre du Comité, pour son exposé sur l'état d'esprit actuel des indigènes de l'Indochine.

Cette communication, très systématique, doit faire prochainement le sujet d'articles rédigés par son auteur pour le Bulletin. Elle a été écoutée avec la plus vive attention par les membres du Comité, dont quelques-uns ont ensuite demandé à M. Gourdon quelques « éclaircissements » et quelques compléments d'information, que, seule, l'heure avancée a empêché de dé-

velopper. M. de Caix s'est fait ensuite l'interprète du Comité pour remercier M. Gourdon de son brillant exposé, et a levé la séance à 19 h. 10.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE JUIN 1932

Comptoir National d'Escompte, à Paris	600
Crédit Algérien, à Paris	300
Général Nieger, à Lyon; Pelliot, à Paris; chacun 100 francs	200
Mines d'or de Tekkah, à Bordeaux; Propagation de la Foi, à Paris; Chambre de commerce de Lille; Sté française des Chemins de fer de Chine, à Paris; Sté d'Entreprises asiatiques, à Paris; Cie Saïgonnaise de Navigation, à Paris; Dépêche et Nouvelliste de Lille; Service géographique de l'Armée, à Paris; Cie de Navigation Paquet, à Marseille; Chambre de Commerce, à La Rochelle; chacun 60 francs	600
Sté des Grands Magasins du Louvre, à Paris; Robert, à Paris; Lieut. Beyssen, à Cosne; de Gontaud-Biron, à Paris; Toulemonde, à Roubaix; Baron d'Anthouard, à Lavoute-Chilliac; Citerne, à Paris; Industriels et Commerçants du Levant, à Beyrouth; M. Ordinaire, à Paris; Masseron-Outin, à Laval; Comte de Serey, à Paris; (2 ans); Général Boris, à Paris; Damour, à Lambèrsart; chacun 50 francs	700
Deliniarsky, à Paris (2 ans); *Cap. de frégate Lemaire, à Paris Etranger; Méral, à Saint-Mandé; chacun 45 francs	180

Total : 2.580 francs

La résistance chinoise à Changhai

Au cours des combats qui se déroulèrent autour de Changhai entre Japonais et Chinois, ces derniers firent preuve de qualités guerrières indéniables, et d'une ténacité dans la résistance qui étonna le monde entier et semble même avoir fortement surpris l'Etat-Major japonais. On a donné de cette résistance des explications plus ou moins plausibles, mais rares sont ceux qui ont su mettre en pleine lumière les causes profondes de cette renaissance militaire. Nous n'avons pas la prétention d'en connaître tous les dessous, mais certains aspects de cette question étant particulièrement intéressants pour la sécurité de notre Indochine, nous pensons devoir donner ici un bref résumé des renseignements que nous possédons.

Le soldat chinois

Pour juger sainement de la valeur du soldat chinois, il est indispensable de le placer dans son véritable cadre, c'est-à-dire de l'étudier quand il

doit lutter contre l'étranger. Or on est trop souvent tenté, quand on porte un jugement sur lui, de le voir uniquement au travers des luttes intestines qui dévastent la Chine. Dans ces luttes, on fait jouer beaucoup plus souvent la cavalerie de Saint-Georges que la stratégie proprement dite, la meilleure tactique du champ de bataille consistant à acheter l'armée de son adversaire pour être sûr du succès. On se bat donc rarement. Dans de telles circonstances, il est bon de se méfier des communiqués de presse qui racontent souvent des combats et des prouesses purement imaginaires. Il en est autrement quand il faut faire front contre l'étranger, et en particulier contre les « Diables d'Occident ».

Pour en être convaincu, il suffira de relire l'histoire de la conquête du Tonkin, et plus particulièrement celle du siège de Tuyen-Quan, de la marche sur Langson, et des combats qui se déroulèrent autour de cette ville et de la Porte de Chine. Partout, nous avons lutté contre un adversaire très brave, bien armé, discipliné, sachant admirablement utiliser et organiser le terrain, et faisant preuve dans la défensive, comme d'ailleurs dans l'offensive, d'une ténacité qui conduisait souvent au corps à corps. Nous devons donc en conclure que, bien commandé, le soldat Chinois est capable de tenir tête aux meilleurs soldats d'Europe. Tout est une question de cadres. Or, ces cadres, il commence à les posséder. Comment ont-ils été formés ? C'est ce que nous allons essayer de mettre en lumière.

Influences allemandes et soviétiques

Deux éléments connus, en dehors des individualités qui ont pu prendre du service dans les armées chinoises, les Allemands et les Russes rouges, ont le plus puissamment contribué à transformer les hordes chinoises en armées organisées, équipées, armées et combattant d'après les meilleurs principes de la guerre moderne.

Les cadres allemands

Dépouillée par la guerre de ses concessions et de ses privilèges d'exterritorialité en Chine, l'Allemagne a adopté à l'égard de cette puissance, depuis la fin de la guerre, une attitude cordiale de collaboration politique et économique. Elle s'est particulièrement attachée à faire naître, dans l'esprit des gouvernants chinois, l'idée qu'il y avait similitude complète entre sa situation et celle de la jeune République, toutes deux étant également victimes des puissances impérialistes, et en particulier de l'Angleterre et de la France.

Pour propager cette idée, non seulement dans le monde gouvernemental de Nankin, mais encore dans tout l'Empire, une alliance très étroite a été conclue entre l'agence allemande Transocéan, émanation de l'agence Wolf, et l'agence chinoise Kuomin, fondée à Canton par Eugène Chen, ancien ministre des affaires étrangères.

En plein accord, ces deux agences répandent

dans l'Empire les nouvelles les plus fantaisistes. La France y est représentée comme une puissance armée jusqu'aux dents, voulant à tout prix assurer sa domination sur le Monde entier, réfractaire à toute idée de Paix ; bref, véritable trouble-fête international. Par contre, la pauvre Allemagne y joue le rôle d'une puissance uniquement éprise du désir de donner la Paix au monde, complètement désarmée, ruinée par le tribut qu'elle doit payer à ses anciens ennemis, exclusivement adonnée au commerce et à l'industrie. Les autres puissances la jalouent, parce que son industrie est la première du monde, son outillage, merveilleusement étudié, lui permettant de travailler à meilleur compte, donc de vendre à des prix défiant toute concurrence. Dans ce domaine, la France est en pleine décadence ; elle serait ruinée si le tribut des réparations ne lui permettait d'accumuler dans les caves de la Banque de France la presque totalité de l'or du Monde. Comme la Presse ne peut publier que les radios de l'agence Kuomin, il est facile de concevoir comment, dans ces conditions, l'Allemagne a su prendre peu à peu, aux côtés de l'Amérique, une place privilégiée sur le marché chinois.

Les résultats de cette habile propagande n'ont pas tardé à se faire sentir. Malgré les clauses du traité sino-indochinois de 1930, traité qui, rappelons-le, n'a pas encore été ratifié par les chambres, la Chine, violant délibérément sa signature, a modifié cette même année ses tarifs douaniers. Or, quand on examine ces nouveaux tarifs, on constate que les droits frappant les industries de luxe : parfums, soieries, vins fins, champagnes, cognacs, liqueurs, tous produits français, sont considérablement relevés, alors qu'au contraire tous les produits de l'industrie métallurgique : fers, aciers, machines, et de l'industrie chimique, sont légèrement dégrevés. Il en résulte que le commerce d'exportation français est durement atteint, au point de menacer ruine, alors qu'Allemands et Américains sont favorisés par ces nouveaux tarifs.

Ce n'est là qu'un aspect de l'activité allemande. Nous avons cru devoir en faire état, en quelque sorte en guise de hors-d'œuvre, pour préparer nos lecteurs à une autre source d'activité, celle qui a trait au dressage de l'armée chinoise par des officiers instructeurs allemands, intrusion dans la politique chinoise formellement interdite par les traités.

En 1928, le Maréchal Chang Kai Shek, ancien élève, avant la guerre, de l'Académie de guerre de Berlin, fit venir à Nankin un officier avec lequel il s'était particulièrement lié, le colonel Bauer, ancien chef d'Etat-Major de Ludendorff. Celui-ci arriva accompagné de 46 officiers tous plus ou moins brevetés d'Etat-Major, et, muni des pleins pouvoirs du tout puissant dictateur chinois, se mit aussitôt à l'œuvre. Inutile de dire

que le colonel Bauer et ses officiers étaient tous rayés des cadres de l'armée active et venaient en Chine avec des diplômes d'ingénieurs, des brevets de représentants de commerce ou de délégués de grosses firmes industrielles. Comme l'arrivée de ce brillant état-major à Nankin éveilla malgré tout quelques susceptibilités, le Gouvernement allemand fit publier par sa presse que, réduits à la misère, ses officiers étaient obligés de travailler pour vivre et que le Gouvernement ne saurait être rendu responsable d'actes d'individualités, qu'il lui était impossible de contrôler et d'empêcher.

Ce premier noyau d'officiers organisa à l'Allemagne trois divisions, qui contribuèrent puissamment à la victoire de Chang Kai Shek sur son rival, le maréchal chrétien Feng Yu Siang, dont les troupes, dressées par les Russes rouges, étaient cependant considérées comme invincibles.

Le colonel Bauer mourut en Chine, en 1929, mais son œuvre ne fut pas abandonnée.

En 1930, un nouveau contingent allemand d'une centaine d'officiers, tous également choisis parmi les meilleurs, vint renforcer à Nankin ce premier noyau.

Ce contingent organisa dans les mêmes conditions un nouveau groupe de 9 divisions armées et équipées à la moderne.

Tous les cadres de cette armée de 12 divisions, qui forme une force de 200.000 hommes, qu'ils soient Allemands ou Chinois, tous les services sanitaires, les services de l'Intendance sont entièrement à la solde particulière de Chang Kai Shek. C'est son armée à lui, celle qui doit lui permettre, en toutes circonstances, de suivre, en se moquant de tout et de tous, le programme qu'il s'est tracé.

Les Chinois ont dénommé ces divisions « les Divisions allemandes » ; le moindre doute sur leur création, leur instruction, leur encadrement ne peut donc être permis.

On est en droit de se demander pour quelles raisons l'armée de Chang Kai Shek n'a pas pris part activement à la lutte engagée à Changhai, contre les Japonais, par la 19^e armée cantonnaise. C'est là une question de politique intérieure, de rivalités de chefs qui déroutent notre compréhension d'Européens. Il est certain que la mentalité chinoise nous échappe souvent, que, si elle se transforme, elle ne saurait le faire du jour au lendemain. Ce qui est certain c'est que l'armée de Chang Kai Shek s'est dérobée. Le puissant Dictateur a-t-il été inquiet de voir la force de résistance de l'armée d'un gouvernement avec lequel il était loin de s'entendre ? A-t-il même été heureux de voir cette armée diminuée en soutenant seule une lutte inégale ? A-t-il voulu laisser dans l'ombre la valeur propre de la sienne et la tenir en réserve pour des projets plus grandioses ? Voilà qui est bien difficile à définir. Ce qui est certain c'est que cette armée existe, qu'elle représente une force non négligeable, et qu'elle

mérite de retenir l'attention, au même titre que la 19^e armée cantonnaise.

Or nous sommes les voisins de la Chine. Fréquemment notre frontière est violée par des bandes chinoises que, pour les besoins de la cause, on qualifie de bandits, mais qui n'en sont pas moins des soldats ayant appartenu à l'armée régulière. Nous avons donc le devoir de surveiller de très près ce qui se passe de l'autre côté de notre frontière, pour faire face à un danger qui, du jour au lendemain, peut devenir menaçant. Par le traité sino-indochinois, nous avons pensé acquérir l'amitié chinoise par des concessions importantes ; on ne nous en a pas été reconnaissant, loin de là. Le traité n'est pas ratifié, il est déjà violé à notre détriment.

Pour vider définitivement cette question des activités allemandes, nous avons le devoir de signaler les tractations déjà réalisées dans le domaine de l'aviation.

En mai 1931 a été livrée à l'exploitation la ligne « Euro-Asia-Aviation », qui relie Berlin à la capitale chinoise en empruntant dans la première partie de son trajet la ligne russo-allemande Berlin-Irkoutsk par Moscou, puis qui survole la province du Tchéli (province de Pékin), le Chan-toung, avec terminus à Nankin et prolongation sur Changhaï. Les terrains ont été créés et organisés par M. Schandt, représentant allemand de la nouvelle ligne auprès du gouvernement chinois. Le service est assuré par des avions trimoteurs Fokker, très puissants, particulièrement étudiés pour assurer le service sur ce long parcours. D'autres lignes sont à l'étude, ou en puissance de réalisation.

Activités soviétiques

Pendant que les Allemands organisent l'armée de Nankin, les Soviétiques, de leur côté, ne restent pas inactifs. En dehors de leurs intrigues politiques, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette étude, leur activité militaire s'est particulièrement exercée au profit des armées de Canton et du maréchal chrétien Feng Yu Siang.

A Canton, bien avant l'arrivée des cadres allemands à Nankin, le Russe Borodine créa une école militaire, particulièrement bien organisée. C'est de cette école que sortirent les cadres de la 19^e armée et de toute l'armée cantonnaise, ainsi que d'une grande partie des autres armées plus ou moins rivales de Chang Kai Shek. La résistance de la 19^e armée à Chapeï fournit une idée de la valeur de l'instruction donnée dans cette école. A ce titre, elle mérite déjà de retenir notre attention. Elle a un autre titre plus puissant encore à notre intérêt, en ce sens qu'elle reçoit et attire des jeunes Annamites que l'on dresse en vue de former les cadres d'une future révolte contre l'autorité française en Indochine. La haine de la France y est enseignée conjointement avec l'art militaire. Certains de ces cadres ont

déjà figuré dans les révoltes qui ont ensanglanté l'Indochine ; nous savons que d'autres se préparent à jouer un rôle analogue. Nous sommes avertis, nous n'avons donc pas le droit de nous laisser surprendre par les événements.

Caveant consules.

Général P. MANGEOT,
de l'Infanterie coloniale.

Relations italo-turques

Depuis tout un temps, l'Italie et la Turquie sont en relations suivies. A plus d'une reprise, le ministre des affaires étrangères de la république turque, Tevfik Rouchdy bey, et le ministre italien des affaires étrangères, M. Grandi, ont échangé des visites et se sont rendus, l'un à Rome et l'autre à Ankara ; mais jamais encore le président même du Conseil des Ministres de Turquie, Ismet pacha, n'avait poussé jusque dans la capitale de l'Italie. Après avoir conversé avec les dirigeants de l'Union des républiques socialistes soviétiques, le principal collaborateur du Ghazi a estimé qu'il devait agir de même vis-à-vis du chef de l'Italie fasciste, et, le 22 mai, il s'est embarqué à Stamboul sur le *Tevere* pour rendre, en compagnie de Tevfik Rouchdy bey, une visite officielle à cette nouvelle Italie, qui, de par ses possessions insulaires de l'Archipel, Rhodes et le Dodécannèse, est maintenant la voisine de la jeune république turque.

**

Le voyage, si bref soit-il, ne s'est pas fait tout d'une traite ; dès le lundi 23 mai, dans la matinée, le président du Conseil des ministres de Turquie et son collaborateur pour les affaires étrangères touchaient au Pirée et s'y arrêtaient pour rendre à Athènes une courte visite à M. Venizélos. Visite de courtoisie à l'égard d'un homme qui, après avoir voulu réaliser le rêve de la « Plus grande Grèce » et reprendre, en les accommodant aux conditions politiques actuelles, les idées du « Philhellène » Rhigas, a compris la cruelle leçon des faits et déclare hautement avoir renoncé à toute idée d'expansion grecque sur le petit continent d'Anatolie, à tout projet de création d'une province asiatique d'Ionie ; mais visite diplomatique aussi, puisque le ministre hellénique des affaires étrangères, M. Michalacopoulos, assistait à l'entretien qu'Ismet pacha, accompagné de Tevfik Rouchdy bey, a pu poursuivre pendant une demi-heure avec M. Venizélos légèrement souffrant. Au reste, les communiqués officiels n'ont pas cherché à présenter cet arrêt des ministres tures au Pirée comme une pure attention et une simple dé-

marche de politesse ; ils ont déclaré, au contraire, qu'au cours de l'entretien, les questions intéressant les deux pays avaient été « passées en revue » et que « l'accord avait été complet ». Ainsi apparaissait nettement aux yeux de tous, dès le premier jour, le but réel du voyage d'Ismet pacha en Italie ; et les circonstances mêmes dans lesquelles se trouvait alors la Grèce — en pleine crise ministérielle, à la veille de la constitution du cabinet Papanastasiou à la suite de la démission du gouvernement des libéraux, — ces circonstances en soulignaient davantage encore le caractère (1).

**

Quelques heures après le départ d'Athènes, le *Tevere* amenait à Brindisi les ministres turcs qui gagnaient aussitôt Rome où tous deux recevaient, à partir du 25 mai, de la part des membres du gouvernement italien et, en particulier, de M. Mussolini et de M. Grandi, l'accueil le plus cordial et le plus empressé. Jusque dans la soirée du dimanche 29 mai, ils sont demeurés à Rome, où M. Mussolini s'est efforcé, comme c'était son droit, son intérêt et son devoir, de leur montrer l'Italie fasciste sous ses aspects les plus brillants et les plus séduisants. Les visites rendue par Ismet Pacha et par Tefvik Rouchdy bey à la caserne Mussolini — la caserne de la milice fasciste — où ils ont assisté à des assauts d'escrime, puis à l'Académie fasciste d'Éducation fasciste, où la légion des avant-gardistes mitrailleurs de Rome a exécuté des exercices de tactique suivis d'exercices de signalisation et de tir, avec des canons de débarquement, réalisés par la légion des balillas et des avant-gardistes marins, auxquels a encore succédé une parade des balillas mousquetaires et des avant-gardistes motocyclistes, ces visites semblent avoir très favorablement impressionné le président ture du Conseil ; non content de s'intéresser à ces exercices, le soldat qu'est Ismet pacha a manifesté sa sympathie et son admiration pour la discipline dont les plus jeunes fascistes de Rome ont fait preuve au cours de ces exercices.

Bien entendu, le président du ministère ture avait débuté par être présenté au souverain de l'Italie, Victor-Emmanuel III ; il a été ensuite successivement l'hôte de M. Grandi, puis, par deux fois (à Rome et à Ostie) celui de M. Mussolini lui-même, et encore celui du gouverneur de Rome au Capitole et de la Chambre des Députés au palais de Montecitorio. Enfin, après un séjour très rempli, les ministres turcs, accompagnés, comme un peu auparavant en U.R.S.S., d'une suite nombreuse et de journalistes sont repartis pour Brindisi, après avoir été salués une fois encore, à la gare même, par M. Grandi, par

les autorités officielles et par le représentant du parti fasciste.

Si chargé qu'ait été le programme des réceptions et des visites officielles, il n'a pas empêché Ismet pacha et Tefvik Rouchdy bey d'avoir de nombreux échanges de vues avec M. Mussolini. Dès le premier jour, c'est-à-dire dès le 25 mai, les pourparlers antérieurement engagés recevaient leur conclusion par la signature d'un protocole prorogeant pour cinq ans le traité d'amitié, de conciliation et de règlement judiciaire existant depuis le 30 mai 1928 entre l'Italie et la Turquie (cf. le texte de cet accord dans le numéro de juillet-août de *l'Asie française*, p. 304-305). Au cours de l'entretien d'une heure, particulièrement cordial, auquel participèrent à la fois les deux présidents du conseil et les deux ministres des affaires étrangères, les deux « premiers » se prodiguèrent des témoignages de confiance qu'atteste la présence, dans le protocole, d'une clause stipulant que le même accord pourra être renouvelé automatiquement à son échéance, sans que des accords ultérieurs soient nécessaires.

Le lendemain, après le déjeuner offert par le ministre des affaires étrangères, M. Dino Grandi, déjeuner auquel participaient de nombreux ministres et parlementaires italiens, M. Mussolini recevait ses hôtes dans un grand dîner à l'issue duquel il prenait la parole et prononçait un discours dont il convient de reproduire ici certains passages :

La présence à Rome des ministres turcs me permet de confirmer de vive voix, non seulement les sentiments de sincère amitié et de sympathie dont est animé notre pays envers le vôtre, mais aussi la confiance avec laquelle le gouvernement fasciste a suivi la naissance et la consolidation progressive du jeune Etat ture qui est devenu prospère sous l'impulsion du Ghazi. Les conditions objectives des faits et l'analogie des sentiments ne pouvaient que faciliter l'œuvre que nos gouvernements ont fermement voulu entreprendre ensemble pour rapprocher encore plus nos deux peuples, développer leurs rapports économiques, leur procurer le moyen de coordonner leurs directives et leur politique générale afin de leur donner une garantie de paix toujours plus grande, en particulier dans la Méditerranée orientale.

L'esprit de compréhension réciproque qui a présidé au développement de notre amicale collaboration politique, et les heureux résultats que nous avons obtenus nous poussent naturellement à persévérer dans cette voie. C'est pourquoi nous avons signé hier un protocole introduisant plusieurs modifications à l'échéance du traité d'amitié et d'arbitrage conclu entre la Turquie et l'Italie ; ce protocole le prolonge de cinq ans et rend plus faciles les prorogations ultérieures.

On peut dire que ce traité est un des principaux fondements de la stabilité de la situation politique en Méditerranée orientale, spécialement si on le rapproche des liens amicaux qui unissent nos deux pays à d'autres puissances qui sont des facteurs très importants de cette situation. L'atmosphère cordiale que nous avons pu créer entre nous favorise beaucoup les tractations de nos questions particulières comme l'accord récent pour la délimitation des eaux territoriales et l'attribution des îles de Castel-

(1) Nous ne parlons pas ici de l'arrêt des ministres turcs à Athènes lors de leur voyage de retour ; il en sera question ailleurs.

rosso en fait foi. Mais cela constitue aussi un apport très efficace à la grande œuvre de réglementation et de pacification européennes.

M. Mussolini ayant terminé en portant un toast à la nouvelle Turquie et au Ghazi, Ismet pacha l'a remercié, en commençant sa réponse, des sentiments qu'il venait de témoigner à son pays et au président de la république de Turquie; il l'a ensuite remercié de l'aimable accueil réservé par lui au président du conseil et au ministre des affaires étrangères de la Turquie; puis il a ajouté :

Ces manifestations de sympathie, qui nous entourent et nous accompagnent prouvent encore une fois que les principes directeurs sur lesquelles sont fondées les relations réciproques de nos deux pays s'inspirent essentiellement de l'amitié consciente et désirée que les deux Nations ont l'une pour l'autre. Cette amitié est d'autant plus solide qu'elle n'est pas l'œuvre d'une sympathie vague et instinctive, mais qu'elle répond aux nécessités impérieuses commandées par les rapports internationaux.

L'amitié italo-turque, qui est venue s'ajouter à celles que comptaient déjà les deux pays, loin de constituer un obstacle à la réaffirmation de cette stabilisation de nos rapports amicaux avec d'autres pays, en a facilité, au contraire, le développement. Cela est dû au fait que cette amitié ne tend qu'à la paix et trouve ses fondements dans la confiance réciproque qu'éprouvent l'un pour l'autre le peuple italien et le peuple turc et les régimes respectifs auxquels ils doivent leur salut.

Ainsi entendue, notre politique d'entente et de compréhension réciproque a eu comme résultat non seulement la liquidation des questions pendantes entre les deux pays, comme celles qui ont trait à la fixation complète de nos frontières maritimes, mais elle a en outre permis aux dirigeants responsables de l'Italie et de la Turquie de défendre, dans les réunions internationales, des thèses ayant des buts pratiques analogues, tendant au bien-être général, et de réaliser d'autre part une politique de pacification et de rapprochement en Europe et en particulier dans le bassin oriental de la Méditerranée.

Monsieur le président, avant de terminer, il m'est agréable de m'arrêter un instant sur la signification profonde d'un acte que nous avons accompli hier. Nous avons, comme vous l'avez dit, signé un protocole ayant trait à la prorogation de la durée de validité du traité de neutralité, de conciliation et de règlement judiciaire italo-turc conclu à Rome il y a quatre ans. Ce n'est pas là une solennité quelconque. La signature de ce protocole représente à mes yeux une preuve manifeste de la connaissance parfaite que l'Italie et la Turquie possèdent de leurs intérêts réciproques, de même que de la continuité, tout à fait naturelle, de cette politique d'amitié sincère. Tout concourt à ce que ce soit un devoir de la poursuivre avec conviction et fidélité.

Je ne puis laisser passer, sans le relever, le fait que notre traité a servi de modèle heureux à d'autres États de l'Europe sud-orientale avec lesquels votre pays et le mien ont, par la suite, signé des traités analogues qui servent de la même manière les intérêts réciproques des États contractants et constituent donc un gage précieux pour la stabilité politique et la consolidation de l'amitié ainsi que de la paix dans cette partie du monde. Je suis heureux de voir aujourd'hui que la Nation italienne apprécie, de même que la Nation turque, la valeur considérable et l'importance de cette œuvre de pacification européenne.

De ces discours officiels, on rapprochera le communiqué publié à Rome par le gouverne-

ment italien au moment du départ de la délégation turque. Le voici, tel qu'il a paru dans la *Stampa* du 29 mai :

Pendant les cinq jours de leur séjour à Rome, le président du Conseil de la République turque, Ismet Pacha, et le ministre des Affaires étrangères, Tefvik Rouchdy Bey, ont eu, à plusieurs reprises, de longues et décisives conversations avec le chef du gouvernement et avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie.

Les conversations, qui ont été empreintes d'un esprit de cordialité particulière et qui ont eu pour objet l'examen des diverses questions politiques et économiques internationales actuellement en cours de réalisation et aussi de celles qui intéressent plus spécialement l'Italie et la Turquie, ont confirmé l'identité de vues des gouvernements italien et turc sur ces importants sujets.

Les représentants des deux pays ont ensuite constaté avec satisfaction que les directives politiques de l'Italie et de la Turquie, fondées sur l'amitié réciproque et la compréhension entre les deux peuples, ont permis de réaliser une collaboration très utile à l'œuvre de reconstruction générale et à la stabilisation pacifique de la Méditerranée orientale. Ils ont donc décidé, d'un commun accord, de continuer à s'inspirer de ces directives et d'intensifier les contacts amicaux entre les deux gouvernements, en vue de sauvegarder et de développer les intérêts communs, spécialement dans le Proche-Orient.

Les représentants des deux gouvernements ont ensuite examiné plus particulièrement les plans les plus adéquats pour favoriser le plus possible les échanges commerciaux italo-turcs et concrétiser une collaboration économique et financière toujours plus active. Une commission mixte italo-turque sera nommée le plus tôt possible pour donner une prompt réalisation pratique à ce programme dans tous ses détails.

*
**

Il n'était pas sans intérêt de reproduire cette note officielle, car elle résume bien ce que les premiers ministres italien et turc ont voulu laisser savoir de leurs conversations, et elle montre d'autre part très nettement quel intérêt l'Italie porte aux affaires du Levant. Pour en avoir une idée plus précise encore, il faut lire, en en pesant tous les termes, un long article du *Giornale d'Italia*, dans lequel M. Virginio Gayda a, le 31 mai, c'est-à-dire au lendemain du départ des ministres turcs, dégagé les aspects généraux de la politique italienne et turque dans le cadre politique et économique du bassin oriental de la Méditerranée.

Il nous paraît, écrit M. Gayda, que quatre points essentiels de cette politique doivent être soulignés.

Le premier est la prorogation pour cinq ans du traité italo-turc. Ce fait acquiert une importance européenne. Il représente, en effet, la continuation de la politique clairvoyante entreprise par l'initiative de l'Italie sur le système des trois traités : les traités italo-turc, italo-hellénique et turco-hellénique; il a ramené, avant qu'elles le fussent dans un autre secteur européen, la paix et la clarté dans un des secteurs les plus névralgiques, périlleux et complexes de l'Europe. Le traité signifie une garantie réciproque que l'Italie et la Turquie se donnent quant aux situations actuelles et au respect des intérêts respectifs qui en découle. C'est une zone de lumière limpide sur le ciel encore obscur qui pèse sur l'Europe.

Le communiqué parle aussi de sauvegarde et de déve-

veloppement de la collaboration dans le Proche-Orient. C'est là la deuxième nouveauté à relever. Son interprétation est claire si on rapproche ce passage du communiqué des déclarations faites par M. Grandi à la Chambre. La Turquie n'est pas seulement une puissance — et une force considérable et toujours plus efficace — asiatique et méditerranéenne; c'est aussi une puissance balkanique. Donc, la collaboration politique italo-turque peut également s'orienter vers le secteur balkanique, à travers une politique tendant non seulement à la protection des intérêts réciproques, mais encore au maintien de l'équilibre balkanique et à la solution équitable des nombreux et importants problèmes qui y sont encore en suspens.

Le chef du gouvernement turc est arrivé à Rome, retour de Moscou. L'itinéraire a tracé, pour ainsi dire en une forme plastique, un des cadres dans lesquels se déroule l'association des intérêts italo-turcs. Il s'agit là pour l'Italie d'importants intérêts économiques. Il ne faut pas oublier que l'Italie a dans les marchés de la mer Noire et dans le vaste territoire russe des intérêts vitaux et des centres grandissants d'approvisionnement en matières premières; elle communique avec ceux-ci par les détroits et les eaux turques. Cette position commerciale susceptible de développements crée les prémisses naturelles pour une extension progressive de la collaboration économique italo-turco-soviétique, laquelle répond pour l'Italie à des fins élémentaires de puissance productrice et autonome.

De ce troisième point, passons, pour des raisons de concision, au quatrième point : la politique de collaboration italo-turque, le développement d'attitudes parallèles à l'égard du monde musulman dans le Proche-Orient. C'est là aussi un point important. Depuis quelque temps le monde islamique est en fermentation. L'exemple de l'orgueilleuse renaissance turque qui a détruit la légende non désintéressée de « l'homme malade » et incurable, légende qui a circulé à Paris et à Londres, n'a pas été sans laisser de suites. Les peuples musulmans les plus avancés, ceux qui, en raison de leur maturité, ont été classés dans la série des mandats A sous le contrôle de l'Angleterre et de la France, aspirent à leur indépendance et à un progrès rapide conforme à leur esprit national. L'Irak va bientôt avoir sa liberté; la Syrie, quelle que soit la politique qui veut la contrôler, suivra bientôt. Et tel sera aussi le sort national de la Palestine et de la Mésopotamie. Avec tous ces peuples et avec toutes les autres nations islamiques voisines, l'Italie a d'excellents rapports d'amitié et des intérêts commerciaux et économiques appelés à un développement certain. L'Italie suit, dans un esprit attentif et sympathique, la renaissance de leur esprit national. Le discours de M. Grandi à la Chambre, en ce moment où toutes les puissances doivent définir leur position devant le vaste problème islamique, a illustré avec beaucoup de précision la pensée et l'attitude de l'Italie, qui sont de sympathie sincère, de volonté de collaboration, de reconnaissance des droits naturels et nationaux pour des peuples qui ont des titres à une indépendance effective et non pas larvée (1). Sur cette ligne, la Turquie et l'Italie sont et travailleront d'accord. C'est là une politique de justice, de clarté, de respect du droit de tous les peuples.

Ainsi, M. Gayda revient, après Ismet pacha lui-même dans l'interview accordée par lui aux représentants de la presse italienne, sur « la franchise et la loyauté de la politique italienne à l'égard de la Turquie ». Ces expressions du président du Conseil des ministres turc, nous les re-

trouvons dans la conclusion de l'article cité du *Giornale d'Italia*.

La collaboration italo-turque, pacifique dans ses buts extérieurs, est aussi pacifique et guidée par une extrême loyauté dans ses rapports intérieurs... L'Italie désire une Turquie forte, active, ordonnée et sûre et sa politique ne peut que s'adapter à ce principe... L'Italie croit à la force et à la vitalité de la Turquie et de son nouveau régime, et les soutiendra par tous les moyens, en les accompagnant de sa vive sympathie.

Ce sont des affirmations qu'il est intéressant de retenir, car elles reflètent les idées mêmes du cabinet italien et de son chef; c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à les citer ici, malgré leur longueur. Convient-il toutefois de les prendre au pied de la lettre? et l'exemple de la Grèce n'est-il pas, à cet égard, un peu troublant? Le 10 juin dernier, au soir de la célébration du cinquantième anniversaire de la mort de Garibaldi, on inaugura à Athènes une *Casa d'Italia* qui comporte, avec un lycée, un institut d'études supérieures. Ce fut l'occasion de beaux discours officiels, de la part des Italiens aussi bien que de la part des Grecs, une raison nouvelle — et très légitime — de parler du rôle historique incomparable d'Athènes et de Rome, qui sont (déclara avec fierté M. Balbino Giuliano, le ministre italien de l'Instruction publique) « la substance idéale de l'Europe »; on célébra dans la création de la Casa d'Italia, celle d'un « temple de la fraternité gréco-italienne ». Toutefois, cette fraternité n'empêche nullement l'Italie de resserrer chaque jour davantage son étreinte sur le Dodécannèse. A en croire le *Kathimerini* du 1^{er} mai, ce qui lui reste de liberté va se restreignant chaque jour; l'italianisation se complète; les juges sont italiens, comme les gendarmes qui règlent tout; l'administration confisque les biens des habitants pour les obliger à partir... Ainsi se manifeste de singulière façon l'amitié gréco-italienne!

Ne prenons donc pas au pied de la lettre les déclarations d'amitié italo-turques; elles n'empêcheront pas la politique « réaliste » des Mussolini et des Ismet pacha de poursuivre obstinément son but, ni, à l'occasion, de s'affronter. Mais du moins peut-on tenir pour assuré que les deux pays essaieront d'aplanir leurs différends à l'amiable, de façon toute amicale. Leur intérêt les y porte également, comme le faisait remarquer le correspondant particulier du *Temps* à Rome dès le 28 mai, et cet intérêt de l'Italie et de la Turquie est d'accord avec l'intérêt général. En effet, d'un côté, l'Italie a besoin d'expansion et la Turquie est en mesure, si elle le veut, sur la base d'une collaboration loyale entre les deux pays, de satisfaire en partie, sur le terrain économique et même démographique, les revendications italiennes. La Turquie, d'autre part, peut trouver dans l'aide de l'Italie pour la mise en valeur de ses immenses territoires, au moyen d'un système où le génie italien vient de faire ses preuves, des avantages incalculables. Une solution de ce genre, envisagée, non dans le sens

(1) Il est question de ce discours du 4 mai comme aussi de l'accord relatif à Castellorizo, dans une autre partie du présent numéro (cf. les pages 212, 213 et 217).

d'une pénétration quelconque, mais dans le cadre même de cette collaboration italienne à l'égard de laquelle la Turquie nouvelle ne pourrait élever aucune idée préconçue, une telle solution ne saurait engendrer que des conséquences heureuses pour l'ensemble même des problèmes méditerranéens.

FRANCE ET SIAM

De tous les royaumes de l'Extrême-Orient, le Siam — le moins connu peut-être — est le seul qui ne soit point tombé sous la tutelle étrangère. Les événements lui avaient cependant donné deux puissants voisins, également dangereux pour son indépendance. A quelles circonstances a-t-il dû de pouvoir maintenir celle-ci ? Quelles ont été, notamment, ses relations avec la France d'Asie ? Tel est l'objet de cette étude.

1. — *Le Siam géographique et ethnographique. — Les immigrations. — Le premier Empire thaï : Sukhothaï. — La puissance khmère. — Le deuxième Empire thaï : Ayuthia. — Le duel siamois-cambodgien ; la chute d'Angkor. — La lutte contre le Pégou et la Birmanie. La mort d'Ayuthia. — Le troisième Empire thaï : Bangkok ; la dynastie Chakkri.*

Et d'abord, qu'est-ce, géographiquement, que le Siam ? Si nous ouvrons un atlas, nous constatons *grosso modo* que ce lointain pays s'insère comme un coin entre notre Indochine française et les possessions anglaises, étant borné à l'est par le Cambodge et le Laos ; au nord, par le Luang Prabang et les Etats Chans ; à l'ouest par la Birmanie et le Ténasserim ; au sud, par le golfe qui porte son nom, et arrosé du nord au sud par l'artère vitale du fleuve Mè-Nam (1). Cette constatation géographique explique toute son histoire.

La population pacifique et douce qui l'occupe aujourd'hui ne laisse pas que d'avoir eu un passé belliqueux. Au dire des ethnographes, les premiers occupants de la haute vallée de la Mè-Nam auraient été d'une part des Négritos ou Mélanésiens — aujourd'hui relégués dans la péninsule malaise — d'autre part, des Indonésiens,

(1) Littéralement : la Mère des Eaux. Pour tous les noms propres de cette étude nous avons généralement adopté la transcription phonétique, comme étant la plus sûre et permettant d'éliminer les lettres parasites. C'est ainsi que dans les mots « Pya » et « Pra », qui sont des termes de la hiérarchie siamoise, nous avons supprimé l'h dont la plupart des auteurs l'agrémentent (« Phya » et « Phra ») et qui tendent à vicier la prononciation.

Il est à noter que dans le corps des mots siamois, notamment dans ceux qui sont dérivés du sanscrit, les consonnes sont souvent éludées. C'est ainsi que les noms propres écrits « Sri », « Sriradja », « Lert » se prononcent respectivement « Si », « Siradja », « Leut ».

dont les descendants se retrouvent encore, à l'état sporadique, dans la vallée du Mé-Kong. Suivant le processus classique, ces éléments autochtones auraient été, entre le XIII^e et le X^e siècles avant l'ère chrétienne, refoulés par un exode des tribus du nord de la Chine, les Mòn ou Mòn-Khmers, qui les auraient, ou relégués dans la zone du littoral, ou absorbés (1). Dès le premier siècle de notre ère, nous voyons le bief supérieur de la vallée de la Mè-Nam désigné dans les textes sanscrits ou pâlis sous le nom de *Cyâma* ou *Cyâmya*, dont le mot Siam ne serait qu'une altération (2). Il n'y a pas encore d'Etat à proprement parler, mais une poussière de tribus, toujours en guerre tant les unes contre les autres, qu'avec les éléments aborigènes, et soumises à une double influence : à l'est, celle de la civilisation indo-birmane ; à l'ouest, celle de la race khmère ou cambodgienne (3). A cette époque reculée, les limites des divers groupements sont des plus incertaines. Les annalistes chinois parlent d'un certain royaume de Fou-Nan, qui aurait compris, en allant d'occident en orient, partie de la péninsule malaise et du Pégou, le Siam actuel et la Cochinchine ; il est encore question d'un royaume voisin, le Lin-yi ou Chanya, qu'on peut identifier avec l'Annam d'aujourd'hui.

Vers le sixième, ou peut-être le huitième siècle de notre ère, une nouvelle vague d'envahisseurs déferle sur l'Indo-Chine : ce sont les Lao ou Aï Lao, venus du centre de la Chine, Ho-nan et Sse-Tchouen, et qui, arrivés aux frontières du sud, se scindent en deux courants. Le premier descend la vallée du Mé-Kong, atteignant le Luang-Prabang (4), d'où il s'infiltré dans l'Annam et le Cambodge : ce sont les Thos (Tonkin et Chine) et les Laotiens. Quant à la branche occidentale, celle des Chans et des Siamois, qui nous occupe, elle pénètre dans le nord de la Birmanie et dans la région de Xieng-Maï. Ces envahisseurs s'intitulent Thaï, c'est-à-dire libres (5). D'abord contenus dans les environs de Lampoun, ils se fortifient en guerroyant contre les populations qui les entourent : Chinois et Pégouans, Birmans et Mòn de la vallée de la Mè-Nam et peu à peu se donnent de l'air. Au début du XII^e siècle, ils sont de taille à fonder, sous un chef, du nom de Ruang, un Etat indépendant qui,

(1) Sur les Mòn Khmers, cf. Deniker : *Les races et les peuples de la terre*. Chapitre X : Races et peuples de l'Asie ; III, Populations de l'Indo-Chine.

(2) On peut trouver encore une autre corruption du même mot dans le mot *Chan*, qui désigne les populations du nord de la Birmanie.

(3) Ces deux mots, faut-il le rappeler, sont synonymes.

(4) Région du nord de l'Indochine, dont les noms primitifs furent Maha-Wagara (pays du Grand Serpent) et Savana. « L'invasion thaï lui donna le nom de Xieng Dong ; il prit celui de Luang-Prabang sous le règne de Visoun, qui eut le trône de 1501 à 1520 ». (A. Pavie : *Ma mission en Indochine*, tome II : *Recherches sur l'Histoire du Cambodge, du Laos et du Siam*, Introduction, p. xxxviii.)

(5) Même étymologie donc que pour nos Francs ; que pour les *Imaziren* berbères du Maghreb (littéralement : hommes libres). Il est à noter que les dialectes thaï sont encore parlés par certaines populations du Kouéï Tchéou, du Chan Si et du Yun-Nan.

berceau du Siam actuel, s'étendra jusqu'à la mer, et dont la capitale sera Soukhâdaya ou, en thaï, Sukhothaï. Cela se passait en 1257.

Le roi Luang n'était pas un barbare. Il aimait et protégeait les arts (1). D'après la tradition, il aurait fait venir de Chine cinq cents artisans pour exécuter des travaux de céramique. De fait, j'ai pu voir, dans les environs de Sukhothaï, une double rangée de monticules, vestiges de fours où l'on trouve encore des débris de faïence, dont la fabrication paraît avoir duré jusqu'au xvi^e siècle.

Le premier empire thaï est donc fondé, mais l'histoire du Siam continuera d'être celle de ses luttes contre les principautés ou royaumes voisins : d'un côté, la Birmanie et le Pégou ; de l'autre le Champa et surtout l'Empire khmer. Celui-ci avait alors pour capitale Angkor, la cité prestigieuse, où certains ont voulu voir l'emplacement du fabuleux pays d'Ophir (2). Il avait atteint son apogée au x^e et au xiii^e siècles, témoins de la construction d'Angkor Thom (Angkor ville) et de la merveille architecturale, encore debout, d'Angkor Wat (Angkor Temple). Son territoire, pour autant qu'on en peut préciser les limites, devait comprendre le Cambodge actuel, la Cochinchine, le Laos jusqu'à Vieng Chan et une partie de la vallée de la Mè-Nam, englobant encore dans sa zone d'influence le nord de la péninsule malaise et le Pégou. Puis le déclin était venu. Pressé entre deux ennemis, l'Annamite et le Thaï, le colosse khmer peu à peu s'était effrité. Dans le choc fatal entre l'Orient vieilli et le jeune Occident, celui-ci devait l'emporter. Au xiv^e siècle, le domaine thaï s'étendait déjà de l'Etat de Xieng-Maï au golfe du Siam, et des rives du Salouen à celles du Mé-Kong. Le Bouddhisme s'y était implanté et était devenu la religion officielle. En même temps que sa langue propre, il avait son alphabet particulier. Le nouvel Etat prospérait quand, vers 1350, un prince du nord, du nom de U-Tong, se déclarait indépendant et renversait la dynastie régnante. Ainsi finit le premier Empire thaï.

*
**

Le nouveau monarque, qui régna sous le nom de Rama Tibodi I (1350-1369), avait émigré du nord de la vallée de la Mè-Nam, siège des pre-

(1) La légende s'est emparée du roi Ruang, pour en faire un héros national à la manière du Rama indou. Notamment, elle le fait naître d'une princesse Naga, sortie du fond de l'Océan, où règne son père, le roi des Serpents. Le roi de Haripūnjaga reconnaît l'enfant, grâce à un anneau remis à la princesse Naga; il fait porter l'enfant au palais et l'appelle Aruna-Rumara, dont Ruang est la version thaï.

(2) Cf. sur ce point A. Pavie, *Ma mission en Indochine*, op. cit., p. XIII.

mières destinées du Siam, pour établir sa capitale plus au sud, à Ayuthia-Avodyâ (la Victorieuse) sur les bords mêmes du Fleuve Souterain (1). Il guerroyait contre les Khmers, auxquels il avait fait quelque 90.000 (?) prisonniers, agrandissant son territoire notamment par l'annexion de la péninsule malaise, si bien qu'à sa mort, une quinzaine d'Etats lui payaient tribut. Ses successeurs confisquèrent à leur profit les principautés de Sukhothaï et de Xieng-Maï. Puis, tournant leurs armes contre le Cambodge, ils s'emparaient d'Angkor en 1385, n'y laissant que quelques milliers d'habitants. Le gouvernement khmer transporte successivement ses pénates dans les camps retranchés de Pursat, de Babour, de Lovek. Cette dernière ville succombe à son tour en 1532 ou 1535 — la date ne peut être fixée avec précision. Le vaincu doit livrer ses fils à son vainqueur, qui en choisit un pour l'établir roi de Savankalok.

Cependant le Siam a dû faire face à l'orage venu de l'ouest. Un premier assaut mené en 1543 par les Pégouans contre Ayuthia a échoué, et la défense de la ville a été marquée par un épisode héroïque : la reine, blessée mortellement sur l'éléphant où, habillée en guerrier, elle combattait au premier rang. Mais, en 1555, l'ennemi revient à la charge et, après un siège de neuf mois, il s'empare de la capitale qu'il met à feu et à sang, emmenant en captivité le monarque vaincu, qui succombe en route. « Dix médecins avaient reçu l'ordre de lui rendre la santé ; mais comme, malgré tous leurs soins, ils ne purent le sauver de la mort, le tyran, leur maître, les fit tous massacrer » (Pallegoix).

A la faveur de ces événements, le roi de Lovek avait cru pouvoir prendre une revanche facile contre son vainqueur de la veille ; mais, repoussé sous les murs d'Ayuthia, que la population avait relevés en hâte, il battait en retraite, pillant et saccageant le pays sur son passage.

Ces divers affronts devaient être effacés par le roi Pra Nareth qui, en 1564, à la tête d'une armée de 10.000 hommes, envahissait le Pégou, tuait de sa main le vice-roi et infligeait à son armée une défaite sanglante. Après quoi, il s'emparait, au nord, des Etats Lao. Tournant enfin ses armes vers l'ennemi séculaire, il mettait en 1583 le siège devant Lovek, qu'il emportait d'assaut. Ce dernier coup marque la fin de la puissance khmère. Pendant des siècles, la forêt cambodgienne va recouvrir de son manteau les vestiges de tant de puissance et de grandeur, jusqu'au jour où la France viendra leur rendre une seconde vie.

Le successeur de Pra Nareth, qui régna de 1656 à 1782 sous le nom de Pra Naraï, eut pour premier ministre un Européen, le fameux Cons-

(1) Traduction par à peu près du vocable « Mé Nam Chao Pya ». « Chao Pya » est le plus haut degré de la hiérarchie nobiliaire siamoise.

tantin Faucon (1). De son règne datent les premiers rapports avec les puissances chrétiennes, notamment avec la France, ainsi que nous le verrons plus loin. Mais sa bienveillance à l'égard des étrangers avait indisposé une partie de la population, notamment le clergé bouddhiste. Une révolution fomentée par un certain Pra Pret Raxa, dit Pittracha, lui coûta son trône et sa vie. Après lui, ce fut la décadence. Les Birmans en profitèrent pour revenir à la charge. En 1766, Ayuthia tombait sous leurs coups : elle ne devait pas se relever. Quand j'ai voulu visiter les vestiges de la vieille capitale, je n'ai trouvé qu'un champ de ruines, où la brousse étroit les « cheddis » (2) épars et la statue colossale d'un Bouddha échappé à la destruction.

Le deuxième Empire thaï avait vécu.

*
**

Cependant le triomphe des Birmans ne devait pas être de longue durée. Pendant qu'ils assiégeaient Ayphthia, un « louk Chin » (3) du nom de Pya Tak Sin, gouverneur d'une des provinces, rassemblait une troupe de partisans, et se retirait avec elle dans les montagnes du Nord. Après l'avoir aguerrie dans diverses escarmouches, il se mettait en marche sur Chantaboun (4). Là il faisait, non pas brûler ses vaisseaux, mais briser tous les vases de cuisine, en disant à ses soldats qu'ils mangeraient dans ceux de la place. Celle-ci ne tardait pas à succomber et l'armée victorieuse, après une courte campagne au Cambodge, revenait sur Ayuthia, d'où elle chassait l'envahisseur. Puis, ayant mis sur sa tête le « mongkut » (5) royal, Pya Tak établissait sa capitale plus au sud, toujours sur les bords de la Mè-

(1) Né à Céphalonie de parents vénitiens, le jeune Constantin Faucon — de qui le nom est parfois orthographié Phalkon — s'embarquait dès l'âge de dix ans à bord d'un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales, au service de laquelle il s'engagea. Arrivé au Siam, il acheta un navire, afin de trafiquer pour son propre compte. Il essuya trois naufrages successifs, dont le dernier le jeta sur la côte de Malabar. Il eut la bonne fortune de rencontrer sur le rivage un autre naufragé, envoyé en Perse du roi de Siam, et de pouvoir lui porter secours. Celui-ci, par reconnaissance, introduisit son bienfaiteur à la Cour d'Ayuthia, le présentant notamment au « barcalon » (ministre des Affaires étrangères) qui lui-même le fit agréer par le roi Pra Narai. Une fois en place, le Grec entra dans la faveur royale, tant et si bien qu'il ne tardait pas à exercer les fonctions de premier ministre, dans lesquelles il se faisait remarquer tant par son intégrité que par son habileté. Nous verrons sa fin tragique.

(2) Le *cheddi* est une des formes architecturales types que l'on rencontre dans les enceintes sacrées du Siam. Son soubassement a la forme d'une cloche surmontée d'une pointe formée de rondelles décroissantes que termine une tige effilée.

(3) Littéralement : fils de Chinois. C'est par ce vocable que les Siamois désignent les métis de Siamoise et de Chinois. Le mot « louk », qui veut dire : fruit, signifie également fils, quand il s'agit de personnes.

(4) De son vrai nom *Chantabouri*. Dans les noms de localités, la désinence « bouri » est synonyme de village ou de bourg : Kan-Bouri, Petchabouri, etc... Elle est remplacée, pour les villes proprement dites, par le vocable : « Nakhon » : Ex. : Nakhon Sawan.

(5) Couronne en forme de tiare, terminée par le « yot » effilé qui est l'ornement rituel du Siam : on le retrouve notamment sur le couronnement des édifices sacrés.

Nam, à l'emplacement de l'actuel Bangkok : Bangkok, la Ville des Olives, mais dont le nom complet est « Kroung Thep Mahana Nakon », ce qui veut dire : la Grande Cité des Anges.

Pya Tak régna de 1768 à 1782, bataillant sans cesse contre ses voisins, notamment contre les Birmans. S'étant emparé de la capitale du royaume de Vien-Chang, il en rapportait la fameuse statue dite Bouddha d'émeraude, qu'aujourd'hui encore l'on peut admirer à Bangkok dans le Wat Pra Kéo. Cependant ses sévérités à l'égard des hauts fonctionnaires déchaînèrent une révolution de palais. Devenu fou et réfugié dans un temple, Pya Tak était massacré. Son premier ministre s'emparait du pouvoir, et fondait la dynastie Chakkri qui règne encore sur le Siam (1).

*
**

Sous Chao Pya Chakkri (1782-1809), Bangkok émigra sur la rive gauche du fleuve, où elle n'cessé de se développer, tandis que la rive droite n'est plus aujourd'hui que brousse et forêt. De nouvelles guerres avec la Birmanie en 1771 et 1786 aboutirent à l'abandon, par le traité de paix de 1793, de toute la côte de Ténassérim, avec les ports de Merguy et de Tavoy. Le roi du Cambodge ayant été chassé de ses Etats, Pya Chakkri l'accueillait à sa Cour, le couronnait en 1797 et le réinstallait par la force sur son trône, profitant de l'occasion pour occuper militairement les provinces de Battambang et de Siem-Réap, pour le plus grand déplaisir de l'Annam, qui prétendait à la suzeraineté sur le territoire cambodgien. Cette rivalité devait aboutir à un conflit. Des troubles ayant éclaté au Cambodge, Puttha Lot La Nopalaï, fils et successeur de Pya Chakkri (1809-1824) prenait en main la cause des révoltés, tandis que l'empereur d'Annam, Gia Long, appuyait le roi légitime Ang-Chan. Les hostilités qui s'ensuivirent déterminèrent l'occupation par les Siamois des provinces de Stung-Treng, de Tanle Nepo et de Melon Pley, consacrée par l'arrangement signé à Lovek en 1813.

A la mort de Nopalaï, son fils aîné, qui n'avait que vingt ans, fut évincé par un de ses frères, fils d'une concubine, qui régna de 1824 à 1851 sous le nom de Pra Nang Klao. Une première expédition dirigée en 1829 contre le Laos fut couronnée d'un entier succès. Les troupes siamoises, commandées par un ancien officier français, le général Bodin, s'emparèrent de la capitale, Vien Chang, qu'elles détruisirent, et ramenèrent le monarque vaincu dans une cage de fer, à Bangkok, où il ne tardait pas à succomber. Son royaume était dépecé entre la Birmanie, l'Annam et le Siam, fournissant à ce dernier ses nouvelles provinces de Luang-Prabang, de Vien Chang et de Bassac.

(1) Chakkri vient de « Chakkra », mot qui, dans l'iconographie bouddhique, sert à désigner le disque sacré d'Indra. Il est, au Siam, représenté par une roue, qui est devenu l'emblème de la nouvelle dynastie.

Une nouvelle intervention dans les affaires du Cambodge, où un mandarin du nom de Khoï s'était révolté contre l'empereur Minh Mang, fut d'abord moins heureuse. Tandis que la flotte siamoise s'aventurait jusqu'à Chaudoc, l'armée de terre, après s'être emparée de Ha Tien, était battue par le général annamite Truong Minh Giang et devait se replier sur Pursat et Battambang. Pour prévenir le retour d'une nouvelle invasion, Minh Mang faisait construire la citadelle de Pnom Penh. Sous son successeur Thieu Tri, les Siamois devaient prendre leur revanche. A la mort du roi du Cambodge, Ang Chan (1832 ou 1835), la compétition pour le trône les mettait de nouveau aux prises avec les Annamites et ceux-ci, battus sur terre grâce aux éléphants siamois, signaient en 1846 un traité qui confirmait le Siam dans la possession des provinces de Siem Reap et de Battambang, du Laos méridional et de divers territoires au nord d'Angkor. La question du Cambodge était définitivement réglée.

Cependant, le prince, fils aîné du roi Nopalaï, s'était retiré dans un couvent où, vingt-cinq ans durant, il s'était adonné à l'étude de la théologie, des sciences exactes et des langues. A la mort de Pra Nang Klao, survenue en 1851, il quittait la robe jaune et, prenant sa revanche sur le fils du monarque défunt, se faisait couronner sous le nom de Somdet Paramendr Maha Mongkut (Sa Majesté qui porte la Grande Couronne). C'est de son règne que date l'ère moderne du Siam et, comme nous le verrons, son rapprochement avec les Puissances européennes. Il eut pour successeur le roi Chulalongkorn, qui ne régna pas moins de quarante-deux ans, de 1868 à 1891. En 1884, il perdait sa première femme (1), la reine Sanuntala, noyée dans les eaux de la Mé-Nam, sans que nul des assistants osât lui prêter secours, l'étiquette défendant à quiconque de porter la main sur un membre de la famille royale. Rompant lui-même avec une tradition séculaire, il osa se transporter hors de ses Etats pour visiter, en 1871, les Indes et Java. S'embarquant en 1897 à bord du croiseur *Maha-Chakkri* (1) qui, à l'heure actuelle, constitue encore la flotte de plaisance et la flotte de guerre du Siam, il visitait plusieurs capitales européennes, sans oublier Paris. Nous verrons plus loin les difficultés de voisinage qu'il eut avec la France et comment elles furent résolues.

Le règne du roi Chulalongkorn datera dans les annales siamoises. Dans les cérémonies où il était donné aux Européens de l'approcher, ceux-ci étaient frappés de sa haute taille qui dominait celle de ses sujets, de son large front, de son regard pénétrant et fin, de l'autorité qui se déga-

geait de sa personne. Il a résolument orienté son pays dans la voie du progrès. Après l'avoir doté en 1875 d'une Constitution — dont il eut la sagesse d'exclure tout Parlement — il abolissait l'esclavage qui, d'ailleurs, dans ce pays aux mœurs douces, n'a jamais été barbare. Avec la collaboration de conseillers européens (1) il a mis sur pied une organisation administrative nouvelle et installée à Bangkok, dans l'enceinte de la cité royale, les ministères nouvellement créés. Surtout, il a réformé la justice et, par une ordonnance de 1895, institué une hiérarchie de tribunaux dans lesquels des juges européens siègent à côté des indigènes.

En même temps qu'il réformait ainsi les institutions de son royaume, le roi Chulalongkorn l'orientait dans les voies du progrès économique. L'organisation du service postal date de 1885. Il inaugura en 1897 le premier tronçon — Bangkok-Ayuthia — de la voie ferrée du Nord qui remonte la vallée de la Mé-Nam jusqu'à Outaradit, puis s'infléchit en direction de Xieng-Maï jusqu'aux premiers contreforts du massif siamo-birman. Deux autres lignes étendent leurs antennes, l'une à l'est vers Korat et Oubone (2), l'autre à l'ouest, vers la péninsule malaise, par Petchabouri. Cette dernière a pour terminus le port de Trang, proche de Penang, où les paquebots d'Europe font escale, ce qui raccourcit la durée de la traversée d'environ cinq jours, en évitant aux passagers le transbordement à Singapour et la remontée du golfe de Siam. Le réseau ferré doit être complété par la ligne du Cambodge, encore en construction, et qui reliera directement Bangkok à Saïgon par Pnom-Penh (3).

Le roi Chulalongkorn étant mort le 23 octobre 1910, il eut pour successeur le prince Vajiravuth, qui régna jusqu'en 1925, sous le nom de Rama V. Le 22 juillet 1917, le Siam, imitant le geste du Japon et de la Chine, se rangeait aux côtés des Alliés et déclarait la guerre à l'Allemagne. Le traité de Versailles, dont il était un des signataires, lui attribuait la pleine propriété des biens allemands situés sur son territoire.

Le roi Rama V, mort le 26 novembre 1925, a été remplacé sur le trône par son frère, le prince Prajadhipok qui, en mai 1926, accompagné de la reine Ramphaibarni, a visité nos possessions d'Indochine. Il vient de commémorer, par des fêtes qui se sont déroulées à Bangkok du 4 au 9 avril dernier, le cent cinquantième anniversaire de la dynastie Chakkri.

(1) Le poste de conseiller général a été occupé au début par un Belge, M. Rollin-Jacquemyns (1892-1903). Il a pour titulaire actuel, M. Raymond Bartlett Stevens.

(2) La ligne de Bangkok à Korat a été construite de 1892 à 1900; le prolongement Korat-Oubone, commencé en 1922, a été terminé vers la fin de 1931.

(3) Du côté cambodgien, le tronçon Pnom-Penh Battambang est en cours d'exécution. Les travaux, commencés en 1930, ont été poussés avec rapidité. A l'heure actuelle, la plateforme est terminée et le rail a été posé sur environ 100 kilomètres. (V. n° 297, février 1932, p. 96.)

(1) Lorsque la polygamie était encore courante au Siam, on distinguait entre la première épouse ou « mia luang », épousée solennellement, et la simple concubine, ou « mia noi ». Le nom de « mia tat » était réservé à la femme esclave.

(2) C'est-à-dire : le Grand Chakkri. Pour l'explication de ce mot, voir *supra*.

Telles sont, esquissées à grands traits, les annales du pays de l'Eléphant Blanc. Voyons maintenant ce qu'ont été ses relations avec le nôtre.

P.-LOUIS RIVIÈRE,
Ancien Conseiller législatif
du Gouvernement siamois,
Correspondant de l'Institut.

(A suivre.)

Un Rapport sur la situation économique en Chine

Dans quelques jours, l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce de Chine prendra connaissance du rapport de son président sur la situation économique de ce pays. Avant d'examiner le contenu de ce document qui nous parviendra sous peu, il est nécessaire de rappeler les grandes lignes du rapport présenté l'année dernière à la même assemblée par M. Pierre Dupuy, rapport dont nous n'avons pas manqué de dire ici l'intérêt et l'importance (septembre-octobre 1931, page 318).

Durant ces vingt dernières années, la balance commerciale de la Chine n'a pas cessé d'être défavorable. Les importations ont été régulièrement supérieures aux exportations. Les unes et les autres diminuent. L'année 1930 a marqué, et de beaucoup, les chiffres les plus bas qui aient été enregistrés depuis douze ans. D'où un affaiblissement considérable des recettes douanières.

D'autre part, les rapatriements de fonds des Chinois résidant à l'étranger, qui oscillaient entre 300 et 400 millions de taëls, sont tombés de 220 millions de taëls en 1929 à 180 millions en 1930, par suite de la crise mondiale qui a réduit considérablement les profits, a laissé sans travail à l'étranger environ 400.000 ouvriers chinois et en a rejeté vers la Chine plus de 100.000.

Dans le but de combattre le déficit commercial et de relever sa situation financière, le Gouvernement national poursuit un programme qui comprend le renforcement des droits de douane, l'établissement de nouvelles taxes, le développement de l'exportation des matières premières, l'interdiction de l'importation des produits de luxe, la reprise aux étrangers du droit de cabotage et de navigation fluviale, la lutte contre les compagnies d'assurances maritimes étrangères.

L'exportation des matières premières ne suffit pas aux ambitions nationalistes. Les dirigeants veulent rendre possible une exportation sans cesse croissante d'objets manufacturés. Ainsi se pose la

question de l'industrialisation de la Chine. M. Pierre Dupuy lui consacre plusieurs pages.

... Géographiquement la Chine se trouve dans une situation exceptionnellement favorable, comparable à celle de la Russie et de l'Amérique.

Son industrie naissante a devant elle un immense marché intérieur. Malgré un des effets inattendus des guerres civiles et du banditisme qui, en attirant vers les grands centres les Chinois aisés de l'intérieur, leur ont fait connaître des besoins nouveaux et adopter un standard de vie plus élevé, sa population est encore bien loin du besoin de confort de l'Européen et plus loin encore de celui de superflu de l'Américain; c'est le pays où la consommation individuelle est la plus réduite et où, par conséquent, le travailleur est le moins exigeant; la dépréciation de l'argent, en l'appauvrissant, a encore aggravé cette situation et pousse le consommateur à rechercher le bon marché au détriment de la qualité; il serait donc relativement plus facile à la Chine qu'à un autre pays de satisfaire pendant longtemps les besoins essentiels de sa population avec sa propre industrie, si elle parvenait à la développer.

Le sol est riche, bien cultivé, et pourra produire une grande partie des matières premières qui lui seront nécessaires; son sous-sol est encore à peine exploré.

Le peuple est intelligent et laborieux, la main-d'œuvre abondante, l'ouvrier très adroit, l'élément féminin largement utilisé. Les salaires sont encore bas, les heures de travail prolongées, les jours de chômage rares; les deux premiers facteurs joueront un rôle important dans la concurrence contre les autres pays. Le Chinois est, en outre, très entreprenant, et une période de paix et de sécurité, même relatives, contribuerait considérablement à l'accélération du mouvement industriel; nous devons constater, en effet, que le Chinois est attiré par le progrès; il a hâte d'utiliser des inventions qui, aussi belles soient-elles, ne l'étonnent pas, car il les comprend souvent mal, superficiellement; c'est ainsi qu'il a connu la T. S. F., l'aviation, le téléphone automatique et d'autres encore avant d'avoir construit des routes et des tout-à-l'égout; c'est un peu dans le même ordre d'idées que le communisme a pénétré en Chine avant les organisations ouvrières.

L'horizon qui s'ouvre devant l'industrie chinoise devrait lui permettre de voir grand dès le début, de grouper ses usines dans les centres les plus favorables et d'édifier des installations modernes comme elle l'a déjà réalisé pour les filatures de coton.

Mais la formation d'une classe ouvrière spécialisée et stable demandera du temps et de la méthode. Le rendement de l'ouvrier, encore inférieur à celui de l'occidental et même du japonais, aura besoin d'être amélioré; sa répugnance pour la discipline et pour l'étude vraiment approfondie de toutes les questions techniques; l'insouciance qu'il apporte par tempérament dans la mise au point et l'entretien de ses machines, sa familiarité vis-à-vis de ses supérieurs chinois, constitueront autant d'entraves à l'obtention de résultats rapides et corrects; les caractères dominants de la race, plutôt portée vers le négoce et l'artisanat que vers la grande industrie, vers des opérations à dénouement rapide que vers des résultats à long terme exigeant de la méthode, de la persévérance, de la stabilité, ralentiront vraisemblablement l'essor industriel, à moins que la collaboration étrangère ne puisse s'exercer avec la liberté et la protection nécessaires.

La situation intérieure devra se prêter au développement industriel et à l'écoulement régulier des produits fabriqués; il faudra la paix, au moins relative, des communications faciles et sûres dans les régions pour lesquelles l'industrie aura été créée et un sentiment de sécurité pour les capitaux et les personnes.

Il est intéressant de remarquer que la Chine recherche la collaboration de l'étranger en matière industrielle, alors que, dans le domaine commercial, elle s'efforce de s'en passer. Mais, pendant la période d'éducation qui, dans son esprit, précédera son émancipation complète, elle désire prendre sa part de direction et de profits. Sur le terrain industriel, une collaboration sino-étrangère est-elle possible? Le Chinois et l'Occidental n'ont-ils pas de l'équité une conception différente?

La trop grande confiance que beaucoup de jeunes Chinois ont en eux, leur désir d'enrichissement trop rapide, l'affaiblissement de la moralité de certains milieux commerçants pourront également constituer un obstacle à la coopération étrangère et, par conséquent, à la création et à la prospérité d'une grande industrie nationale.

Les expériences déjà faites ont démontré que, dans les usines de capital entièrement chinois et traitant des articles de fabrication tant soit peu difficile, les déboires techniques sont principalement provenus de la hâte avec laquelle, dans un esprit de mesquine économie, elles se sont séparées de ceux qui les avaient initiés.

Dans les entreprises à capitaux et administration mixtes, on constate que les difficultés surgissent au fur et à mesure que les jeunes générations chinoises éduquées à l'étranger remplacent les vieux collaborateurs.

Ce n'est donc qu'entre une élite chinoise, formée dans de saines traditions, et des étrangers susceptibles de la comprendre, ou entre des groupes étrangers et des organismes gouvernementaux apportant des gages indiscutables, que des entreprises sino-étrangères pourront se former avec chance de succès et de durée; et, dans l'un et dans l'autre cas, seule la prépondérance de la direction étrangère constituera une garantie de viabilité.

Si les gouvernants et les tribunaux chinois n'apportent pas dans la protection des intérêts étrangers la vigilance et la loyauté requises, le rôle de pionnier risquerait d'être fort onéreux et jusqu'à ce qu'ils se soient rendu compte des effets de leurs erreurs et qu'ils aient modifié leur attitude, l'essor de la grande industrie chinoise se trouverait considérablement retardé et elle continuerait à végéter sous la forme arriérée de l'artisanat ou de petites entreprises à capitaux très limités.

Dans tous les domaines, la Chine devra nécessairement souffrir longtemps encore de la transformation brutale que la révolution a voulu imposer à son peuple; elle a détruit, pour en adopter une autre à laquelle elle était insuffisamment préparée, une civilisation qui avait sa morale et ses traditions; elle veut hâtivement reconstruire, après avoir fortement endommagé l'armature morale que ses ancêtres lui avaient léguée; mais, pour en reformer immédiatement une autre, des décrets ne suffiront pas.

Aussi, en ce qui concerne l'opportunité, pour les étrangers, de venir par leurs capitaux et leur collaboration technique aider la Chine dans son développement industriel, il est bien difficile de conclure et de conseiller, en raison de l'instabilité, de la complexité et de la xénophobie qui caractérisent sa situation politique actuelle.

M. Pierre Dupuy indique cependant une solution. Les étrangers organiseraient et dirigeraient seuls des entreprises industrielles, avec participation de capitaux chinois, après s'être entendus avec le Gouvernement sur la nature et le chiffre des impôts dont elles seraient frappées. Lorsque ces entreprises seraient en plein rendement, elles pourraient être reprises en tout

ou partie par des groupes chinois à des conditions fixées à l'avance avec le Gouvernement.

Il faut enfin tenir compte de ce fait : le mouvement d'industrialisation s'étend. La Banque de Chine est à sa tête. Pour l'ensemble de l'agglomération de Changhai seulement, où l'industriel trouve le plus de sécurité qu'ailleurs, le développement industriel s'établit ainsi :

- 30 % pour les fabriques de cigarettes,
- 20 % pour les filatures de coton,
- 30 % pour les fabriques de chapeaux,
- 10 % pour les fabriques d'articles de parfumerie,
- 10 % pour les fabriques de papier,
- 20 % pour les fabriques de bonneterie,
- 40 % pour les fabriques de produits alimentaires,
- 15 % pour les fabriques de savon,
- 150 % pour les fabriques d'articles en caoutchouc.

La valeur de la production de l'ensemble des usines ou fabriques chinoises de Changhai est évaluée à un minimum de 120.000.000 de dollars argent pour 1929 et 144.000.000 pour 1930, soit respectivement, au cours moyen de l'année, 1.440.000.000 et 1.220.000.000 francs. Sur 1 3/4 million environ de chevaux-vapeur que produit actuellement toute la Chine dans ses différentes usines, un tiers est concentré à Changhai.

M. Pierre Dupuy estime que ce mouvement ne fera que s'intensifier, même si les guerres civiles se poursuivent.

Sans doute, ces entreprises, spécialement créées pour satisfaire aux besoins du consommateur chinois, n'auront-elles qu'une production limitée; mais cette production réduira d'autant l'importation des produits étrangers. Le bon marché de la main-d'œuvre et le faible coefficient des frais généraux des entreprises chinoises, comparativement à celui des industries occidentales, peut réserver des surprises dans les articles de fabrication facile.

Le Gouvernement national voit « plus grand » encore. Son programme de reconstruction nationale comprend 14 points.

Mais M. Pierre Dupuy fait à ce propos une remarque judicieuse :

Lorsque, en parlant des projets gouvernementaux dans le domaine politique et économique, nous employons le terme de programme, il ne faut pas le comprendre dans le sens précis et étroit d'un ensemble de décisions longuement mûries d'abord et appliquées ensuite dans un ordre et dans un temps bien déterminés. L'esprit chinois se refuse à un esclavage aussi discipliné de la pensée et de l'action; par essence, il est imprécis et interpréteur, sauf en ce qui concerne son désir de nous évincer; il lui faut, pour marcher vers un but grandiose mais de formes estompées, non pas une route directe soigneusement balisée, mais de vastes espaces où le char de l'Etat peut se déplacer dans divers sens, au gré des conceptions et des intérêts des conducteurs.

Les « quatorze points » sont les suivants :

- 1° Construction de ports, de canaux et de chemins de fer;
- 2° Ouverture à la culture des vastes terres vierges du Nord-Ouest et, en général, développement des industries agricoles;
- 3° Développement des mines et des carrières;

- 4° Erection de hauts-fourneaux et d'usines métallurgiques ;
- 5° Production du fer et de l'acier ;
- 6° Fabrication de briques, de ciment et autres matériaux de construction ;
- 7° Construction des locomotives et autre matériel roulant ;
- 8° Construction de bateaux marchands et de bateaux de pêche ;
- 9° Fabrication de véhicules de tous types ;
- 10° Encouragement de l'industrie du coaltar ;
- 11° Entreprise de travaux pour l'industrie chimique de base ;
- 12° Développement de la force hydro-électrique et installation de stations centrales ;
- 13° Fabrication de machines électriques ;
- 14° Entreprise de travaux municipaux pour le service des eaux.

Dans l'esprit du Gouvernement, ces travaux seraient effectués, soit sous son contrôle par des entreprises privées s'il s'agit des projets 4, 6, 9 et 13, soit directement par ses divers ministères s'il s'agit des autres.

En vérité, ce programme envisage des travaux et des dépenses que l'état anarchique et révolutionnaire du pays ne permet pas d'exécuter.

Une question se pose :

Le commerce d'exportation souffrira-t-il du fait de l'industrialisation du pays ? M. Pierre Dupuy ne le pense pas.

Ce n'est pas de sitôt, même en admettant que les conditions intérieures s'y prêtent, que la grande industrie pourra se développer au point d'absorber une partie importante des matières premières que la Chine exporte actuellement, sauf, peut-être, pendant les années de trop mauvaises récoltes où les besoins de l'industrie locale devront être satisfaits avant l'export, à condition toutefois qu'il y ait entente étroite entre producteurs et consommateurs. Cette industrie commencera nécessairement par fabriquer les articles consommés par la masse et déjà fabriqués en partie par la petite industrie et l'artisanat ; au fur et à mesure qu'elle s'étendra, elle tuera ces derniers qui cesseront par conséquent d'acheter ces mêmes matières premières. Les coutumes du peuple, profondément enracinées, ne se modifieront que lentement ; des centaines de millions de souliers d'étoffe, par exemple, seront usés avant que le port des souliers de cuir ne se soit répandu à l'intérieur.

Certaines qualités de matières premières ne pourront jamais être entièrement absorbées par la Chine ; d'autres, qui poussent à l'état sauvage dans des terrains incultivables, seront à l'abri de toute modification de culture.

Le Gouvernement national s'efforcera d'augmenter la production agricole. On peut donc admettre comme probable que les besoins de l'industrie seront en partie compensés par une augmentation de cette production et que la Chine continuera à rechercher dans l'exportation de matières premières le principal appoint de sa balance commerciale.

Mais comment se fait-il que le Gouvernement national ait frappé de droits les produits exportés ? Cette mesure ne s'explique que par des besoins pressants de trésorerie.

Quant au commerce d'importation, l'application d'un tarif protectionniste le paralysera iné-

vitement, tout au moins en partie. Ce commerce, assure M. Dupuy, ne doit cependant pas désespérer de l'avenir. Au fur et à mesure que la Chine s'enrichira, ses besoins augmenteront.

D'ailleurs, la politique gouvernementale protégera d'abord les industries qui fabriqueront les articles consommés par la masse ou qui utiliseront le plus largement possible les matières premières du pays.

Cette nouvelle orientation de la Chine et les mesures qu'elle prend pour la réalisation de ses projets ont eu, indique M. Dupuy, une influence immédiate sur la nature de ses échanges avec les autres pays et principalement sur ses importations.

*
**

Après avoir examiné la concurrence économique anglo-américaine en Chine, M. Pierre Dupuy considère la situation et l'avenir des produits de l'industrie française.

Il est à craindre que l'industrie française, plus conservatrice, plus prudente, plus influençable par les résultats immédiats, fabriquant principalement des produits non standardisés et de clientèle aisée, moins bien renseignée sur la situation et les possibilités d'affaires des marchés extérieurs qu'elle travaille beaucoup par l'intermédiaire de commissionnaires étrangers, qui n'a ressenti véritablement les effets de la crise mondiale que fin 1930 et ne paraît pas encore réadaptée aux conditions nouvelles, ne perde pied, malgré la modernisation de son industrie, sur un marché où le pouvoir d'achat d'une population déjà pauvre ne cesse de baisser depuis trois ans, et qui élève, contre les produits de luxe, des barrières douanières.

Les principaux articles qui constituent nos importations en Chine sont passés en revue : lainages, soieries, fers et aciers, machines et matériel technique, produits pharmaceutiques, vins et spiritueux, parfumerie et savonnerie, papier à cigarettes, automobiles, colorants.

Devant les efforts hâtifs du Japon à développer son industrie, devant ceux de l'Angleterre à rationaliser la sienne et à améliorer tous les stades de son organisation d'achat, de transport et de vente, devant ceux de l'Allemagne à reprendre, grâce à son industrie puissamment outillée pour une production intensive et à sa connaissance de nos marchés, la place qu'elle y occupait, devant ceux, enfin, de l'Italie à satisfaire les besoins des marchés pauvres, il apparaît également obligatoire pour notre industrie d'étudier les dangers qui la menacent, de s'organiser pour y faire face, de s'astreindre à s'adapter aux besoins du consommateur et non de vouloir obliger ce dernier à s'adapter à elle, et de soutenir dans la plus large mesure ses nationaux, qui travaillent pour elle, et dont le sort sera toujours plus étroitement lié à celui de leur industrie nationale que celui des intermédiaires étrangers...

Nous ne saurions trop insister en particulier sur les regrets que nous éprouvons en constatant la place de deuxième ordre que nous occupons sur le marché chinois dans le domaine de la métallurgie et de l'électricité, alors que notre production et notre technique nous placent aujourd'hui au premier rang des pays industriels. Nous sommes en effet les plus gros producteurs de fonte du monde, nos usines métallurgiques sont équipées d'après les procédés les plus modernes et, dans le matériel électrique, nous ne re-

dentons techniquement dans l'ensemble aucune concurrence, sauf celle du Japon.

Il faut aussi remarquer que les Chinois tendent de plus en plus à prendre la place de l'étranger dans le domaine commercial. De nombreuses mesures fiscales ont été prises en vue de ce but. Les commerçants occidentaux protestent vivement contre cette politique ; ils demandent à leur Gouvernement de les protéger, mais M. Pierre Dupuy ne croit pas que l'on puisse encore espérer le retour des privilèges accordés par les anciens traités. L'idée d'une intervention possible des puissances doit être écartée. Et voici la partie la plus importante des conclusions du président de la Chambre de Commerce Française de Chine :

Personne n'admet plus la possibilité d'une intervention ; et celui qui n'a pas su se faire respecter, doit se faire à l'idée d'être offensé. Si nous estimons que la Chine reste intéressante comme débouché, à nous de déterminer les risques que nous pouvons prendre et les moyens tactiques que nous pouvons employer pour lutter contre la concurrence des autres pays et en retirer le maximum d'avantages.

Devant les faits, devant les perspectives qui s'ouvrent devant nous, nous devons agir avec circonspection à l'égard des Chinois, considérer que nous travaillons chez eux, que, désormais, nous dépendons d'eux autant qu'ils dépendent de nous, et que, dans leurs aspirations égalitaires, ils se montreront d'autant plus susceptibles qu'ils craindront qu'on ne continue à les considérer comme inférieurs ; et cette crainte, unie à la satisfaction de prendre une revanche et de nous humilier, les entraînera parfois à de l'arrogance.

Il nous faudra essayer de mieux les comprendre, de mieux connaître ce qu'ils pensent et de déterminer avec plus d'objectivité les causes qui, même entre les élites, nous font concevoir les rapports sociaux et économiques ou les problèmes de la vie courante d'une façon toute différente ; les jeunes devront obligatoirement apprendre leur langue et leurs usages pour pénétrer dans leur vie et dans leurs mœurs. Malgré les difficultés que nous avons envisagées, nous devons nous dire que la formule de coopération sino-étrangère gagne de plus en plus les esprits, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine financier, industriel et même commercial, et que, par conséquent, nous devons continuer à examiner dans un esprit objectif et amical les occasions de coopération qui s'offriront à nous.

Si nous n'adoptons pas cette politique opportuniste, tout en réagissant avec calme et fermeté contre toutes les injustices dont nous serons victimes et tout en demandant à nos représentants de maintenir énergiquement nos privilèges dans toute la mesure du possible et en usant de tous les moyens de pression, politiques ou financiers, dont notre pays disposera et que nous ne connaissons pas, nous risquons de provoquer des représailles et de nous faire désavantager d'une façon indirecte.

Ainsi qu'on s'en est rendu compte par ces quelques aperçus, le rapport de M. Pierre Dupuy contient à côté d'indications précises sur le mouvement commercial en Chine, des considérations pénétrantes sur chacun des facteurs qui influent sur l'état de nos échanges. Ces considérations, si affligeantes qu'elles soient par quel-

que côté, n'en laissent pas moins le lecteur sous une impression d'optimisme. M. Pierre Dupuy expose les difficultés et propose des solutions.

Il est à présumer que le prochain rapport sur les résultats de l'année 1931, durant laquelle le commerce d'importation sous l'effet de divers éléments — abandon de l'étalon or par la Grande-Bretagne, boycottage antijaponais, troubles politiques et sociaux, etc., — a enregistré des fluctuations très prononcées avec tendance au relèvement, ne sera pas moins riche en enseignements.

A. M.

VARIÉTÉS

UNE EXPOSITION D'ARTISTES ANNAMITES ET CAMBODGIENS A PARIS

Pour la première fois une sélection d'œuvres d'artistes annamites et cambodgiens formés dans nos écoles d'art a été présentée à l'appréciation du public dans les salons de l'Agence Economique de l'Indochine, rue La Boétie.

Dès le premier jour, l'exposition, organisée par les soins de M. le Résident supérieur B. de la Brosse, directeur de l'Agence, fut marquée du double caractère d'une manifestation coloniale et artistique.

Inaugurée par le président de la République et par l'empereur d'Annam, elle réunit de nombreuses personnalités politiques, d'anciens gouverneurs généraux, de hauts fonctionnaires.

La présence de critiques réputés suffisait à attester l'intérêt que le monde artistique porte aux arts indochinois contemporains.

**

Plusieurs établissements assurent l'œuvre de rénovation que l'exposition de la rue La Boétie a mise en pleine lumière. Ce sont l'Ecole des Beaux-Arts d'Hanoï, l'Ecole des Arts Cambodgiens de Pnompenh, les écoles d'Art appliqué de Bienhoa, de Giadinh, de Thudaumot, en Cochinchine.

La première, fondée et dirigée par M. Victor Tardieu, donne un enseignement général de l'Art. Installée dans la capitale politique de l'Union, elle inspire et contrôle la renaissance des traditions esthétiques en pays annamite. Il y a deux sections : dessin, peinture, modelage et architecture. Dans l'une comme dans l'autre, la scolarité est de cinq années.

L'école de Pnompenh, fondée et dirigée par M. Groslier, s'est efforcée de relever les arts du peuple qui édifia Angkor et tant d'autres sanc-

tuaires. Elle forme des orfèvres, des sculpteurs, des fondeurs, des tisseurs. L'outillage est celui dont l'artisan peut se servir dans son village.

Le groupe des écoles d'art appliqué de Cochinchine produit des œuvres d'intérêt local. Celle de Bienhoa, en avance sur les deux autres, s'est spécialisée dans la céramique et le bronze.

Particulièrement importante, la contribution de l'école des Beaux-Arts d'Hanoi s'est distinguée par des envois de peinture, de sculptures, d'objets divers — paravents en laque, bronzes incrustés, ferronneries. Tous ces morceaux témoignent de la valeur d'un enseignement aujourd'hui établi sur de fermes principes.

Le directeur et les maîtres n'eurent qu'un but : aider la personnalité de l'élève à se dégager. Avant tout, la discipline du dessin s'impose. Elle prépare à l'acquisition d'une technique.

*
**

Par timidité, par pudeur, par une sorte de respect du monde extérieur, l'Extrême-Oriental n'est pas direct dans l'expression de ses sentiments ou de ses conceptions. Il a fallu l'affranchir des craintes qui le paralysaient. Ce fut une œuvre d'éducation patiente et attentive. Elle n'a pas été vaine.

Un peintre sur soie comme Nguyen Phan Chanh est une révélation. Son originalité ne saurait être contestée. Dans une chaude harmonie de couleurs, les personnages se groupent avec cette façon aisée de l'Asiatique; leur caractère propre se dégage de l'attitude, des mouvements. Rien, assurément, qui dénote quelque inspiration chinoise et japonaise. Nous sommes bien devant une peinture tonkinoise. La marque ethnique est indiscutable.

On pourrait citer, en formulant les mêmes observations, Le Pho, Le Van De, Con Van Trung, Mai Trung Tu et d'autres. Tous montrent une vision personnelle de la nature, même ceux dont le pinceau est comme alourdi par l'effort des débuts ou comme hésitant dans l'expression des formes.

Le procédé occidental de la peinture à l'huile leur permet d'essayer leurs jeunes audaces. Des critiques s'élèvent contre son emploi par des Asiatiques, prétendant que cette technique dessert l'artiste extrême-oriental. Mais nous voyons bien que, s'ils sont réellement animés du tempérament de leur race, ces jeunes peintres annamites peuvent, en employant l'huile, rester eux-mêmes, interpréter avec bonheur la nature et la figure.

Il faut faire une place à part à Nguyen Nam Son qui fut le principal collaborateur de M. Tardieu. Ses peintures à l'eau ou sur enduit se font

remarquer par de réelles qualités d'esprit et de facture.

Des sculpteurs laissent entrevoir ce que pourra bientôt donner l'Annamite dans l'art de la statuaire. M. Vu Cao Dam montre un sens délicat de l'expression (buste de Mlle Raynaud), ainsi qu'une assez juste conception de l'équilibre des formes. M. G. Khanh fait preuve d'imagination plastique, heureusement servie par un ciseau habile et, par endroits, robuste (« le pêcheur », « l'enfant au coco »).

Nous pouvons parler également avec éloges du mobilier et du matériel décoratif qui viennent des écoles cochinchinoises. C'est un bel exemple de l'adaptation de l'esthétique indigène au goût et aux besoins occidentaux. En ce sens, les grès et les bronzes de Bienhoa constituent des « choses meublantes » de réelle beauté.

L'exposition des artisans cambodgiens, pour être plus restreinte, n'est pas moins intéressante. De jolis spécimens de l'art du ciseleur et de l'orfèvre formés à l'école de Pnompenh sont groupés dans des vitrines. On voit aussi de beaux modèles de tissage, des « sampots » aux riches diaprures.

*
**

Cet ensemble, disposé suivant une entente très sûre de l'ordonnance décorative, a provoqué l'admiration d'un nombreux public, et les visiteurs attentifs furent amenés à constater que, dans les pays les plus évolués de notre Indochine, des tempéraments d'artistes s'éveillent, que des styles s'ébauchent, non point bâtards ou grossièrement composites, mais fondés sur des traditions renouvelées. Et c'est une satisfaction de constater que le sens du décor approprié aux diverses matières n'est pas perdu chez les artisans indigènes. Toutes les qualités artistiques intrinsèques à ces peuples ne se manifestaient à peu près plus quand sévissait l'imitation servile des formes décoratives occidentales. Un des grands mérites de l'enseignement français, c'est d'avoir créé en ces dernières années une atmosphère favorable au renouveau dont l'exposition de l'Agence de l'Indochine a donné maints exemples.

A. M.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Indochine en deuil. — A peu de jours de distance, l'Indochine a appris l'odieux assassinat de M. Paul Doumer et la catastrophe du *Georges-Philippart*. Il n'est guère d'Indochinois qui n'ait compté un parent ou un ami à bord de ce magnifique paquebot, dont l'incendie a provoqué dans la colonie une émotion profonde. Mais plus vive encore a été la douloureuse stupéfaction qui a accueilli la nouvelle de l'attentat contre le Président de la République.

Le *Courrier d'Haiphong* écrit, dès le 8 mai :

M. Paul Doumer n'est pas seulement pour les Indochinois le chef de l'Etat et le collaborateur de Gallieni en 1914. Son souvenir est resté extrêmement vivace dans ce pays dont il fut le grand animateur et qui vit encore sur l'organisation qu'il a créée. Le nom de Paul Doumer est pour l'Indochine ce qu'est celui de Lyautey pour le Maroc, celui de Gallieni pour Madagascar, celui de Bugeaud pour l'Algérie. N'eût-il pas joué depuis trente ans un rôle politique de premier rang, n'eût-il pas accédé à la première magistrature de la France, M. Doumer resterait, pour ceux qui ont pu apprécier son œuvre indochinoise, une des plus hautes figures de notre temps, un très grand serviteur de l'Etat et un chef.

Tous les journaux ont retracé la carrière du grand gouverneur général et montré la place éminente qu'il occupe dans l'histoire de l'Indochine française. Nous lisons dans le *Courrier d'Haiphong* du 10 mai :

Un an après, Paul Doumer était nommé gouverneur général de l'Indochine et il allait y donner toute sa mesure. D'une activité débordante, mettant son entourage sur les dents, voyageant constamment à une époque où les déplacements étaient loin d'être aussi faciles qu'aujourd'hui, il ne négligeait cependant pas sa tâche quotidienne au bureau et c'est à lui qu'on doit l'organisation politique et administrative de l'Indochine, avec son gouvernement général et ses grands services, son armature financière, qui subsiste à peu près intégralement dans ses grandes lignes et à laquelle on n'a jamais essayé de toucher sans dommage. En même temps, il préparait et commençait de mettre en œuvre le programme d'équipement économique sur lequel nous vivons encore aujourd'hui et, grâce à l'autorité qu'il avait acquise au Parlement, il obtenait les ressources nécessaires à l'exécution de ses projets, ce qui était un assez joli tour de force à une époque où la Métropole n'envisageait pas sans quelque défiance l'avenir d'une Indochine, encore toute frémissante. Avec une hauteur de vues remarquable, il lançait même le rail vers le Yunnan, devançant les Anglais qui songeaient à atteindre cette province par la Birmanie et son véritable dessein était de pousser la voie ferrée jusqu'à la vallée du Haut Yangtze, d'ouvrir à la riche province de Szechouen un débouché sur le golfe du Tonkin. Ce que furent ces cinq années, nous l'avons tous entendu raconter par ses anciens collaborateurs, fiers d'avoir été les artisans de son œuvre. Paul Doumer a marqué l'Indochine française d'une empreinte ineffaçable.

Un deuil officiel a été prescrit : tous les drapeaux ont été mis en berne, tous les officiers et fonctionnaires ont porté le crêpe au bras ou à la

garde du sabre. Dans tous les centres de la colonie, des cérémonies funèbres ont été célébrées devant une assistance considérable de Français et d'indigènes.

Le voyage du prince Léopold de Belgique. — Le prince et la princesse de Brabant ont accompli au début de 1932 un voyage à travers l'Indochine française. Le but principal de ce voyage était de permettre au prince héritier de Belgique de poursuivre les études qu'il a entreprises dans diverses régions du globe sur les méthodes coloniales appliquées par les différents Etats. Après avoir visité les Etats malais, puis le Siam, il se rendit à Luang-Prabang, visita le Laos, puis le Tonkin où son séjour se prolongea, l'Annam, la Cochinchine et le Cambodge.

De retour en Europe au milieu du mois de juin, le prince a eu l'occasion de faire connaître quelques-unes de ses impressions de voyage.

Ce qui m'a surtout frappé, a-t-il déclaré, c'est la haute valeur scientifique de l'œuvre française en Indochine, c'est le sens parfait des nécessités locales. Votre gouverneur général, M. Pasquier, m'a traité comme un touriste français — ce dont je lui sais gré — il ne m'a rien caché et je ne sais comment le remercier des attentions multiples dont j'ai été l'objet. Par les entretiens que j'ai eus avec lui et avec les hauts fonctionnaires français, par les études détaillées que j'ai entreprises dans les grandes institutions de la colonie, j'ai pu me rendre compte de l'effort merveilleux entrepris avec tant de succès par votre pays dans ses magnifiques possessions extrême-orientales.

De ce voyage, je rapporte une documentation précieuse dont la Belgique pourra tirer un grand profit dans sa grande colonie africaine. Je me propose de compléter, l'an prochain, mes études sur la colonisation française par un séjour à Madagascar.

L'alimentation indigène. — On sait que la population indigène consomme une très faible quantité de viande, mais il a été impossible jusqu'à présent de fournir sur cette consommation des données numériques. En 1930, il a été abattu 80.000 bœufs, 22.000 buffles et 693.000 porcs dans les abattoirs surveillés de l'Indochine. Ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité.

Un inspecteur des services vétérinaires, après de minutieuses enquêtes, vient de proposer les estimations suivantes. On abatrait chaque année 108.000 bœufs (soit un bœuf pour 200 habitants), 71.000 buffles (soit un buffle pour 300 habitants), 1.700.000 porcs (soit 8 porcs pour 100 habitants). Chaque habitant consommerait donc en moyenne 23 grammes de viande par jour.

Mais il faut tenir compte par ailleurs des poulets et canards et surtout du poisson, qui joue un rôle important dans l'alimentation. Il faut également se rappeler que les Indochinois mangeurs de riz demandent généralement au *nuoc-mam* (sauce de poissons) la proportion d'éléments azotés dont l'organisme humain a besoin.

La protection des pêcheries. — Les bancs de pêche sont rares le long des côtes indochinoises et les recherches de l'Institut océanographique de Nha-trang ont dissipé les illusions que l'on pouvait avoir à leur sujet : le golfe du Tonkin est médiocrement riche, le Sud de l'Annam est mieux partagé. Quant à la Cochinchine, elle possède un banc saisonnier dont l'Institut océanographique a révélé l'existence aux bouches du Mekong, en même temps qu'il a dégagé les causes de sa formation. Lorsque la décrue fait descendre vers la mer les eaux du grand lac du Cambodge, une partie de la surabondante faune d'eau douce de ce lac est entraînée ainsi que la masse énorme des déchets rejetés par les pêcheurs dans les eaux du lac. Et pendant quelques semaines, les poissons de mer, attirés par cette nourriture abondante, constituent un banc d'une grande richesse aux bouches du Mékong. Il y a là une ressource encore inexploitée, mais dont l'intérêt est évident pour la nourriture des populations indigènes de la colonie en voie de rapide accroissement.

Or, les bancs de pêche de la Cochinchine, ainsi que ceux des côtes de l'Annam, s'étendent très avant dans la mer : la limite européenne de trois milles serait insuffisante pour les protéger, et l'Institut océanographique a recommandé à plusieurs reprises de fixer à 20 kilomètres la limite des eaux territoriales, ce qui permettrait d'évincer en toute certitude une éventuelle concurrence étrangère. L'Indochine n'est pas adhérente à l'accord international qui, en Europe, a fixé cette limite à trois milles. Elle est donc libre de prendre telle mesure légale qu'il convient pour protéger ses pêcheurs.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un danger imaginaire. On a déjà vu des marins japonais venir de Formose jusqu'aux îles Paracels et à la côte d'Annam à bord de petits bateaux à moteur d'un tonnage réduit.

La *Dépêche coloniale*, qui a publié une brève note sur cette question, ajoute très justement :

Les pêcheurs japonais ont pris récemment l'habitude de travailler dans les eaux de la péninsule malaise. Le jour où ils auront « écrémé » celles-ci, ils se multiplieront dans les eaux territoriales de l'Annam et du golfe de Siam.

Il serait prudent de ne pas attendre ce moment et d'éviter des conflits toujours possibles entre les ayants droit que sont nos protégés et les chalutiers japonais dont l'intrépidité et l'audace ont causé en d'autres parages, notamment autour de Sakhaline, des incidents qui ne sont pas oubliés.

La recherche de débouchés commerciaux. — La crise ayant considérablement restreint la demande des marchés de l'Extrême-Orient, les producteurs indochinois font effort pour s'assurer de nouveaux débouchés. Voici quelques renseignements qui concernent deux grands produits, la houille et le riz.

On sait que l'antracite du Tonkin se vend aujourd'hui en France où il est utilisé (à Paris particulièrement) pour le chauffage central.

L'initiative des premières expéditions appartient à une compagnie minière de la région du Dong-trieu. La *Société des Charbonnages du Tonkin* a suivi cet exemple : elle a livré 14.650 tonnes sur le marché français en 1931 et elle espère livrer 35.000 tonnes en 1932. Ce n'est pas tout : à la fin de janvier 1932, elle a expédié un premier chargement de 5.600 tonnes pour New-York.

La mévente du riz pose une question beaucoup plus grave et l'Asie française a déjà mentionné les tentatives faites par le gouvernement général pour accroître le chiffre des expéditions en France. Voici d'intéressants renseignements fournis par un récent communiqué.

Le gouvernement général a décidé d'agir sur le consommateur français par la propagande et a commencé le 1^{er} octobre 1931 une campagne de publicité qui a déterminé dans les trois premiers mois un mouvement de curiosité des plus nets, puis des demandes de plus en plus nombreuses. L'opinion publique s'intéressa à la question et bientôt certaines maisons spécialisées dans la vente des riz étrangers durent acheter du riz de Saïgon pour répondre aux demandes de leur clientèle qui exigeait du riz d'Indochine. D'autres négociants suivirent dans toute la France. Certains firent de la publicité dans les journaux locaux pour accompagner la propagande générale, d'autres des paquetages et même des étalages de riz d'Indochine. Enfin, et surtout dans la région parisienne, de nombreux épiciers en gros utilisèrent la marque de garantie créée par le Syndicat des exportateurs français de riz de Saïgon. Les résultats sont réels. L'augmentation du tonnage du riz importé en France les confirme de la plus heureuse manière : selon les statistiques les plus récentes, les exportations de riz et dérivés de Saïgon sur France se sont élevées pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 1932 à 161.000 tonnes contre 105.000 tonnes pendant la même période de 1931 et 81.000 tonnes pendant la même période de 1930. Ces chiffres font bien augurer de l'avenir. Car si la consommation du riz dans la métropole marque déjà une forte augmentation, il semble que lorsque le Français connaîtra mieux encore cet article qui nourrit près des trois quarts des humains, il sera facile à la France de devenir de loin le principal client de l'Indochine avec tous les avantages que cela comporte tant pour elle que pour la colonie.

La répression des fraudes. — La loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles n'était pas applicable en Indochine. Un décret du 10 mai (*Journal officiel* du 20 mai 1932) vient de prescrire l'exécution de cette loi dans la colonie. En voici les principales dispositions :

Il est interdit, en Indochine, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre toutes marchandises et denrées destinées à l'alimentation lorsqu'elles ont été additionnées, soit pour leur conservation, soit pour leur coloration, de produits chimiques ou de matières colorantes autres que ceux dont l'emploi est déclaré licite par des arrêtés pris par le gouverneur général de l'Indochine, après consultation du Conseil supérieur d'hygiène et de la Commission des fraudes et soumis à l'approbation du ministre des Colonies.

Il est interdit d'employer, pour les emballages, l'étamage et la soudure, de l'étain ne présentant pas les conditions de pureté nécessaires.

Il est interdit d'employer pour la préparation ou la conservation des produits destinés à l'alimentation des récipients revêtus intérieurement d'un email à base de plomb incomplètement vitrifié.

Dans les établissements où s'exerce le commerce des marchandises et denrées destinées à l'alimentation, les emballages et les récipients dans lesquels la marchandise vendue au poids est livrée à l'acheteur doivent porter une inscription indiquant en caractères apparents, soit le poids net, soit le poids brut et la tare d'usage.

L'emploi de toute indication ou de tout signe susceptible de créer, dans l'esprit de l'acheteur, une confusion sur le poids, sur le volume, sur la nature ou sur l'origine des produits désignés au présent décret, lorsque, d'après la convention ou les usages, la désignation de l'origine attribuée à ces produits doit être considérée comme la cause principale de la vente, est interdit en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, notamment : 1° sur les récipients et emballages ; 2° sur les étiquettes, capsules, bouchons, cachets ou tout autre appareil de fermeture ; 3° dans les papiers de commerce, factures, catalogues, prospectus, prix courants, enseignes, affiches, tableaux-réclames, annonces ou tout autre moyen de publicité.

CAMBODGE

Inauguration de la ligne Phnom-penh-Battambang. — Cette voie ferrée, dont l'Asie française a signalé l'an dernier le début de la construction par une compagnie privée, est aujourd'hui achevée. L'inauguration solennelle de ce premier chemin de fer cambodgien, long de 105 kilomètres, a eu lieu le 28 juin, en présence du roi Sisovath Monivong, du gouverneur général Pasquier et de M. Sylvestre, résident supérieur, entourés des dignitaires et des hauts fonctionnaires.

Sous la conduite de l'administrateur Verrière et de l'ingénieur en chef Fontaine, les personnalités ont visité rapidement la gare fluviale de voyageurs et les ateliers de Phnom-Penh. Au cours d'un vin d'honneur réunissant 250 personnalités, un administrateur de la compagnie a retracé les conditions de l'établissement de la ligne et les avantages économiques que ce réseau allait apporter au pays.

M. Thounn, premier ministre du Cambodge, a remercié au nom du roi et du peuple cambodgien, et s'est félicité de la réussite de cette œuvre merveilleuse, due au génie français, qui apportera une ère nouvelle de prospérité au Cambodge.

Répondant aux orateurs, le gouverneur général Pasquier a déclaré :

La réalisation de l'œuvre commencée il y a trente-cinq mois revêt, dans les circonstances actuelles, une particulière signification. La France ne s'arrête pas dans sa mission, quelle que soit la dureté de l'époque, et elle poursuit obstinément sa tâche civilisatrice. Sa décision, à la fin de la guerre, de revenir à l'étalon or, a permis à l'Indochine, avec l'appui de la solidité de la monnaie de la métropole, de commencer les travaux.

Le gouverneur général a rappelé ensuite les étapes de l'action tutélaire de son gouvernement

dans la famille indochinoise, les irrigations en Annam, les travaux du chemin de fer transindochinois et les dragages en Cochinchine.

Nous saurons, dit-il, appliquer le mot d'ordre du ministre des colonies, l'ancien gouverneur général Albert Sarraut : « Tenir bon partout ».

La même consigne s'applique en Indochine aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain économique.

Le prolongement de cette voie ferrée est envisagé d'un côté vers Saigon, de l'autre vers Aranh, station frontière où arrivent déjà les trains siamois. Mais, dès maintenant, le rail va permettre l'évacuation des riz de la riche région de Battambang, bloquée jusqu'à présent par les mauvaises conditions de la navigation sur le Tonle-sap.

ANNAM

L'orphelinat de Vinh. — Le Nghê-an, qui fut si agité l'an dernier, est maintenant revenu au calme. Mais la misère qui accable une partie de la population est malheureusement encore très grande ; elle est telle que de nombreux enfants errent abandonnés sur les routes, ne mangent pas à leur faim et souffrent de maladies ; leur misère physiologique égalant leur dénuelement, ils inspirent une immense pitié. Il était impossible que Français comme Annamites restassent indifférents et inactifs devant de semblables souffrances.

L'administration avait d'abord fondé un camp à Phuc-my, pour recueillir les malheureux, mais dans ce refuge tout provisoire les enfants n'étaient pas à leur place, il convenait donc de créer, spécialement pour eux, un asile où, seuls, ils seront recueillis, soignés, guéris, où on en fera des adolescents solides, auxquels on apprendra un métier manuel, leur permettant de gagner leur vie honnêtement.

Le Docteur Le Moine eut le premier l'idée de cette fondation ; il fut encouragé et aidé par le résident et le tòng-doc de la province et par de nombreuses personnalités. Le 3 mai, fut fondée la « Société franco-annamite de secours aux orphelins du Nghê-an », dont les statuts furent immédiatement établis. Dès le 4 mai eut lieu la première réunion du comité. On ne lira pas sans intérêt les déclarations du tòng-doc de Vinh qui, après avoir remercié, au nom des Annamites, les Européens présents, a ajouté :

Je ne puis conseiller le mariage entre nos enfants, mais je souhaite de tout cœur celui des idées françaises et annamites. Lorsque deux familles s'unissent, si leur accord est parfait, la prospérité régnera dans leur descendance. Aussi, suis-je heureux de voir collaborer Français et Annamites dans cette œuvre de bienfaisance et de protection des orphelins ; il en résultera, certainement, un resserrement des liens d'affection qui nous unissent déjà.

L'orphelinat, installé dans les bâtiments occupés autrefois par des troupes, comporte des pièces spacieuses et aérées ; il fonctionne déjà, provisoirement, grâce à des subsides privés, mais les

charges iront en augmentant. Il était donc indispensable de créer un organisme spécial pour recueillir les fonds nécessaires et administrer l'orphelinat, qui sera dirigé par une sœur française de la congrégation de Saint-Paul de Chartres assistée de sœurs indigènes. Leur gestion sera contrôlée par une commission de surveillance prise dans le sein du conseil d'administration ; enfin, un comité de dames françaises et indigènes assistera les sœurs et les aidera dans l'accomplissement de leur tâche toute de dévouement et d'abnégation.

Au milieu du mois de mai, le gouverneur général, se rendant en Cochinchine, a effectué une tournée d'inspection dans la province de Vinh. Il a constaté avec satisfaction le calme de la population, occupée aux travaux agricoles qui donnent de belles espérances pour la récolte du cinquième mois. Il a apprécié le bon fonctionnement des équipes sanitaires mobiles que les villageois accueillent avec faveur.

M. Pasquier a enfin inauguré, au milieu d'un grand concours de population, l'orphelinat de Vinh où 150 enfants étaient déjà installés. Répondant aux compliments que lui adressait une jeune fille annamite et au discours du docteur Le Moine, le gouverneur général a félicité vivement le promoteur de cette œuvre et il a formulé le souhait qu'une telle collaboration se généralisât dans tous les domaines.

Le typhon de Phanrang. — Un typhon d'une extrême violence a sévi dans la nuit du 3 au 4 mai dans la région du Sud de l'Annam où sont les localités de Dran, dans l'intérieur du pays, de Phanri et de Phanrang, sur la côte.

A Phanrang, la crue consécutive à l'ouragan, a provoqué, le 4 au matin, l'inondation du centre urbain qui s'est trouvé complètement isolé et où les dégâts ont été considérables. Le mur de la prison a été enlevé sur 25 mètres, le réseau électrique, le marché, l'abattoir ont été détruits. Tous les bâtiments administratifs ont été endommagés, les toitures effondrées.

A Dran, le village a disparu. Les villages annamites de la région ont subi d'effroyables dégâts. On estime que 600 maisons et 3.000 paillottes ont été détruites. Il y a eu en outre 170 jonques perdues et 137 endommagées. Le nombre des victimes est évalué à 500 et parmi elles on compte deux Français.

Les voies de communication ont singulièrement souffert : le chemin de fer de Saigon à Nha-trang a été coupé en plusieurs endroits et le trafic a dû être interrompu. En direction de Dalt, de nombreux ponts en ciment armé, dont l'important pont de Dainhim, ont été emportés. La ligne de Dran à Kronpha a été fortement endommagée.

La compagnie de sapeurs du génie de Saigon a été mise par l'autorité militaire à la disposi-

tion des Travaux Publics pour la réparation des ponts et des chemins de fer. Des crédits ont été ouverts au Protectorat de l'Annam pour parer aux besoins les plus urgents et secourir les populations sinistrées.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Le rôle de l'Italie dans le Levant. — Le 4 mai, M. Grandi, ministre des affaires étrangères, a prononcé devant les députés italiens un important discours dans lequel il a traité différentes questions de politique générale. Il en a consacré une partie aux relations de l'Italie avec les pays du Levant, et a montré ainsi, une fois de plus, quel intérêt le gouvernement fasciste apporte aux problèmes de la Méditerranée orientale.

Il a exposé dans tous ses détails l'accord conclu le 4 janvier 1932 avec la Turquie, accord qui règle le sort de quelques îlots de la côte méridionale de l'Anatolie, autour de Castellorizo (cf. p. 217). Il s'est plu à souligner la cordialité des relations italo-turques et à montrer en même temps qu'« aucune négociation ne présente d'insurmontables difficultés lorsque les parties intéressées l'affrontent toutes deux sans idée préconçue et avec le désir de joindre leurs mutuels efforts pour aboutir à un accord ». Il a en même temps annoncé comme devant avoir lieu à la fin du mois de mai la visite d'Ismet pacha, visite au cours de laquelle seront continués les échanges de vues déjà amorcés, « qui sont les plus profitables à l'action de nos deux pays dans le domaine de la politique et de l'économie générales » (cf. plus haut, p. 196-200).

M. Grandi a montré ensuite l'intérêt des accords récemment conclus entre l'Italie et le Hedjaz (cf. *Asie française*, 1932, p. 184) et ajouté à ce propos :

Le gouvernement italien, afin de contribuer à l'établissement et à la consolidation d'un juste équilibre parmi les différents Etats et colonies de la mer Rouge, et pour favoriser le développement de notre colonie en Erythrée, poursuit une active politique d'amitié et de collaboration avec les pays du littoral arabe et de la mer Rouge, où l'Italie a d'importants intérêts.

Les susdits traités ont été retardés jusqu'à février dernier, en considération des rapports d'amitié entre l'Italie et le Yémen avec qui le Hedjaz-Nedjed se trouvait en conditions particulièrement difficiles aujourd'hui surmontées.

A l'occasion du dernier voyage à Rome de l'Emir Faïçal, fils du roi Ibn Séoud, pour l'échange de ratifications des susdits traités, celui-ci s'est certainement rendu compte de la sympathie avec laquelle l'Italie suit l'œuvre du roi wahabite pour organiser son Etat par des systèmes parti-

culiers aux nations modernes. Il s'est rendu compte aussi du désir du gouvernement et du peuple italien de contribuer à la consolidation, dans le Proche-Orient, des conditions d'ordre et de confiance nécessaires pour tout progrès social et économique.

M. Grandi a enfin parlé de la reconnaissance de l'Irak comme royaume jouissant d'une pleine indépendance.

Un événement d'une importance particulière a été (a-t-il dit) la reconnaissance accordée par le conseil de la Société des nations à un des Etats soumis à un mandat du type A.

Il s'agit de l'Irak, et cette reconnaissance aura ses effets dès que cet Etat sera admis à faire partie de la Société des nations.

Le gouvernement italien appuie et encourage les efforts des jeunes Etats dirigés en vue d'obtenir la fin du régime tutélaire, mais il est nécessaire de se rendre compte, au moyen d'un profond examen, que l'Etat pour lequel on propose la cessation du régime mandataire, est vraiment capable de se tirer d'affaire dans les conditions difficiles de la société moderne. Il faut aussi vérifier qu'entre l'Etat mandataire et l'Etat déjà soumis à un mandat, ne soient pas pris des engagements qui annuleraient de fait l'indépendance du nouvel Etat.

Le gouvernement italien, en relation avec ce qui précède, a suggéré que, parmi les garanties à demander à un nouvel Etat, soit notée celle des égalités économiques qui devraient être concédées à condition de réciprocité et pour une période déterminée à tous les membres de la Société des nations.

Cette partie du discours de M. Grandi a particulièrement retenu l'attention du correspondant particulier du *Temps* à Rome ; il l'a soulignée comme « un fait symptomatique » de l'intérêt manifesté par l'Italie à l'égard des pays du Levant. Le ministre des affaires étrangères (notait-il avec raison) a parlé

non pas seulement de la Turquie, mais de l'Irak, du Yemen, du Hedjaz. Il a déclaré que Rome entend poursuivre avec tous ces jeunes Etats arabes une politique active d'amitié et de collaboration.

Le fait est que de nombreux indices comme l'élévation du consulat italien à Bagdad au rang de légation, la participation à l'exploitation du pétrole de l'Irak, par l'intermédiaire de la British Oil Department, les traités conclus avec le Yemen et le Hedjaz, le voyage en Erythrée du ministre des colonies, l'importance spéciale attribuée aux relations avec l'Abyssinie, tout prouve que l'Italie déploie dans la direction du Proche-Orient une action diplomatique et économique qui trahit un véritable effort constructeur.

Avec une grande continuité de vues, elle s'assure dans le Levant, à chaque occasion, tous les avantages qui sont dans le domaine des possibilités. Elle s'adapte avec souplesse aux conditions nouvelles créées par le réveil de la vie.

En tout cas, l'Italie entend conquérir dans tout l'Orient de la Méditerranée de fortes positions et par ses répercussions sur l'ensemble du problème méditerranéen, ce fait ne peut être pris à la légère. Il crée dans le Levant une situation toute différente de l'ancienne et constitue dans le domaine des sphères d'influence de la France et de l'Italie en Méditerranée un élément nouveau qui peut être de quel poids dans la réalisation d'une entente entre les deux pays.

Notons, d'autre part, que tout récemment (au début de juin) *l'Azione coloniale* a répondu à certains journaux français qui préconisaient le transfert à l'Italie des mandats français et britannique sur la Syrie et la Palestine, à cause de l'impossibilité où se trouvait la France d'ébrécher l'unité de l'Afrique française. Pour ce journal fasciste, la situation intérieure de la Syrie et de la Palestine créerait de sérieuses difficultés à la nouvelle puissance mandataire, et c'est en Afrique seulement que l'Italie peut trouver la base d'une discussion profitable. C'est dans le Levant toutefois, d'après le *Temps* du 4 juin, que les solutions doivent être cherchées.

L'Italie vient de proroger pour cinq ans son traité d'amitié avec la Turquie. Mais qui dit amitié ne dit pas forcément abstention. Aux termes du pacte de Londres de 1915, une zone d'influence dans le Sud anatolien avait été en principe réservée à l'Italie. Il ne peut s'agir aujourd'hui de domination politique. Mais la France ne verrait aucun inconvénient à ce que sa voisine s'entendît avec le gouvernement d'Ankara pour la mise en valeur de cette région. Peut-être même trouverait-on là une occasion à une utile collaboration entre l'Italie et la France, puissance mandataire en Syrie.

En échange de ces concessions — dont il ne faut pas se dissimuler qu'elles ne seraient point toutes aisées à faire admettre par l'opinion française — le gouvernement italien devrait s'engager à se concerter avec le nôtre en toutes circonstances mettant en cause l'ordre européen existant. Il devrait aussi déclarer nettement que le pacte de Londres a reçu à son égard pleine exécution et renoncer à toute réclamation ultérieure.

Ce point est capital : trop souvent, en effet, il faut le constater, les négociateurs italiens ont donné l'impression que, satisfaction leur étant accordée sur leurs premières prétentions, des prétentions nouvelles allaient immédiatement être soulevées par eux.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

A la Conférence des Intérêts communs. — On se rappelle que les textes établissant le fonctionnement du régime du Mandat dans les pays du Levant prévoient l'institution d'une « conférence des intérêts communs » où sont étudiées et réglées les questions d'ordre général dans lesquelles chaque état peut avoir à faire entendre sa voix. Cette conférence existe ; elle réunit les délégués des différents Etats du Levant sous mandat français. Sa dernière session s'est tenue au mois de mai.

Le Haut Commissariat lui a communiqué une note dont il est opportun de reproduire ici l'intégralité.

L'examen des diverses ressources budgétaires qui, indépendamment des sommes fournies par les budgets locaux, assurent le fonctionnement des institutions des Etats, fait apparaître deux catégories de recettes qui sont, dans l'ordre d'importance :

1. Les crédits du Gouvernement français ;
2. Les recettes du compte de gestion des intérêts communs.

1. Crédits du Gouvernement français

Ces crédits, calculés pour une période de douze mois, se décomposent actuellement comme suit :

	fr. français
Crédits couvrant totalement l'entretien des forces militaires françaises qui assurent la sécurité des Etats	305.133.460
Crédits du Ministère des Affaires étrangères couvrant les dépenses des services propres du Haut Commissariat	10.666.666
Total	315.800.126
Anquel il convient d'ajouter le poste suivant : Crédits du Ministère des Affaires étrangères affectés à des institutions d'enseignement ou d'assistance dans les Etats	10.030.050

Total des crédits portés au budget français.... 325.830.176

Ces crédits sont presque en totalité transférés de France dans les Etats où ils sont dépensés.

L'importance de cette rentrée de fonds pour l'économie de ces Etats est considérable. Elle est comparable par son ampleur au produit des exportations dont le total s'est élevé en 1931 à 417.833.322 francs.

2. Compte de gestion des Intérêts communs

La principale ressource du compte de gestion des intérêts communs est constituée par les taxes douanières. Ces taxes étant perçues *ad valorem*, la baisse des prix a provoqué dans les recettes un fléchissement qui, au rythme des premiers mois, menaçait de dépasser 30 millions de francs pour l'année.

Ainsi les répercussions de la crise mondiale faisaient non seulement disparaître les excédents qui avaient pu être répartis entre les Etats du Levant au cours des exercices antérieurs, mais elles menaçaient de placer ces Etats devant l'éventualité d'un déficit à couvrir. Grâce à des relèvements de droits et à des compressions de dépenses, les prévisions de recettes et de dépenses du compte de gestion des intérêts communs pour l'exercice 1932 ont pu être arrêtées, en équilibre strict, à un total de 158.119.800 fr., inférieur de 13.780.700 fr. au chiffre arrêté pour l'année 1931 et de 15.699.633 fr. aux recettes nettes réalisées en 1930.

Les prévisions de recettes de l'année 1932 se décomposent comme suit :

Recettes		
	L.L.S.	fr. français
1. Douanes	7.743.982	154.879.640
2. Offices d'intérêt commun	56.150	1.123.000
3. Sûreté générale	27.000	540.000
4. Redevance des Sociétés concessionnaires	28.608	572.160
5. Part des Etats dans les recettes des phares	25.000	500.000
6. Droits divers de chancellerie perçus par l'Office des Etats sous Mandat à Paris	250	5.000
7. Intérêt des fonds en banque ..	25.000	500.000
	7.905.990	158.119.800

En regard de ces recettes, l'état des dépenses se décompose comme suit :

Dépenses		
	L.L.S.	fr. français
1. Somme forfaitaire affectée aux « Troupes spéciales du Levant »	4.750.000	95.000.000
2. Dette publique	1.365.000	27.300.000
3. Administration des Douanes ..	741.993	14.839.860
4. Autres administrations : Services financiers	171.711	3.434.220

Service topographique et services fonciers	32.450	649.000
Services économiques et offices d'intérêt commun	112.168	2.243.360
Contrôle des Sociétés concessionnaires et Inspection générale des travaux publics.	68.664	1.373.280
Inspection gén. des P.T.T.	65.126	1.302.520
Inspection générale de l'instruction publique et archéologie	24.980	499.600
Sûreté générale	141.859	2.837.180
Autres services d'intérêt commun : administratif, législatif, contentieux : offices des Etats en France	75.139	1.502.780
5. Sommes payées au compte des Etats et Gouvernements, pour le personnel associé à l'exercice du Mandat dans ces Etats et Gouvernements à titre administratif	306.900	6.138.000
6. Dépenses extraordinaires	50.000	1.000.000
	7.905.990	158.119.800

Ces indications appellent les commentaires suivants :

1. Les chiffres relatifs aux crédits français ont été extraits du Budget publié au *Journal officiel* du 1^{er} avril. Comme l'exercice 1932 ne comporte que neuf mois, il a fallu majorer d'un tiers les chiffres portés au budget afin d'obtenir les montants afférents à une année complète. Le total des crédits militaires a été produit par l'addition des crédits affectés à l'armée du Levant au titre du ministère de la Guerre et au titre du ministère de l'Air.

2. Le total du compte de gestion des intérêts communs est inférieur de L.L.S. 330.000 ou 6.600.000 francs français à celui qui figure dans l'exemplaire imprimé qui a été communiqué aux Etats. Les dépenses de l'Administration des Douanes s'y trouvaient inutilement gonflées de deux rubriques : Remboursement de droits à la réexportation : L.L.S. 300.000, et Remboursement de droits indûment perçus : L.L.S. 30.000. Il a été jugé plus rationnel de supprimer ces rubriques et de réduire d'autant, aux recettes, le montant des rentrées douanières qui s'élèvent ainsi à L.L.S. 7.743.982 de recettes nettes au lieu de L.L.S. 8 millions 073.982 de recettes brutes.

3. Dans la comparaison avec les exercices antérieurs, le total des exercices 1931 et 1930 a été diminué des chiffres afférents aux Services quarantaires dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en un budget autonome. Le total de l'exercice 1930 a été également diminué de la redevance de la Banque de Syrie et du Grand-Liban qui est désormais versée directement aux budgets locaux.

4. La somme forfaitaire de 4.750.000 L.L.S. ou 95 millions de francs affectée aux « Troupes Spéciales du Levant » couvre en grande partie, mais non en totalité, les dépenses d'entretien de ces contingents militaires, recrutés dans les Etats, qui constituent les milices locales prévues à l'Acte de Mandat.

5. Le service de la dette publique absorbe, conformément aux engagements internationaux, L.L.S. 1.365.000 ou 27.300.000 fr. français. Toutefois, le Haut-Commissariat a envoyé au Conseil de la Dette une lettre par laquelle les Etats se réservent le bénéfice de toute réduction qui viendrait à être consentie à d'autres débiteurs, en particulier à la Turquie qui poursuit actuellement des négociations avec les représentants des porteurs.

6. A l'exception de ces deux rubriques afférentes aux Troupes Spéciales et à la Dette, toutes les autres dépenses du compte de gestion des Intérêts communs ont trait à des rouages essentiels de l'Etat. Les fonctionnaires français affectés à des services de caractère politique n'emargent pas à ce budget.

7. Les sommes portées à l'état des dépenses sous le chiffre 5 figuraient dans l'exemplaire imprimé remis aux Etats sous la rubrique « Participation aux Dépenses civiles du Mandat dans les divers Etats et Gouvernements ». Cette formule risquant de provoquer des erreurs d'interprétation, il a été jugé nécessaire de la remplacer par une désignation plus précise.

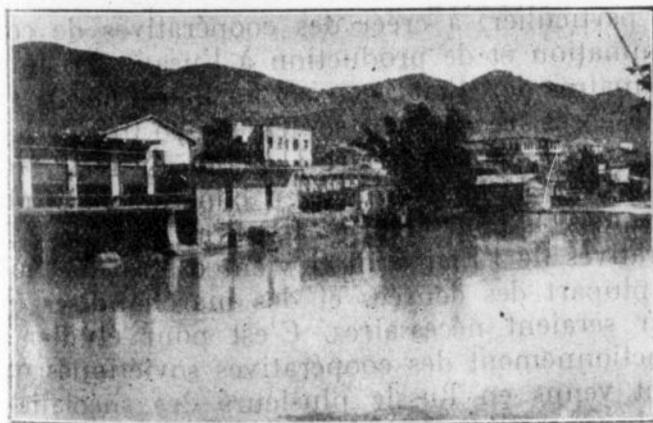
La baisse des prix et la chute des recettes douanières ont fait disparaître les excédents qui avaient pu être réalisés au cours des exercices antérieurs.

Toutefois, un effort de compression et de stricte économie, parallèle à celui qui est actuellement demandé aux budgets locaux, a permis de maintenir l'équilibre du compte de gestion des Intérêts communs. Il est bien évident que, si une atténuation de la crise mondiale permettait de nouveau de réaliser des excédents, leur répartition entre les Etats s'effectuerait comme par le passé.

Les résultats qui, dans l'intervalle, auront été obtenus en matière de restriction de dépenses dans les budgets locaux, permettraient alors aux Etats d'affecter ces disponibilités dont ils n'ont pas à redouter d'être frustrés, soit à des investissements productifs, soit à un allègement des charges fiscales.

La pêche des tortues de mer dans le golfe d'Alexandrette. — Voici qu'une nouvelle ressource naturelle commence d'être exploitée par les riverains du golfe d'Alexandrette, en particulier dans le sandjak. Les tortues de mer foisonnent dans les eaux du golfe, et, comme elles pèsent en moyenne de 50 à 60 kilos, chacune d'elles fournit une dizaine de kilos d'une chair fort recherchée en Angleterre et en Amérique. Que l'on tienne compte, d'autre part, de la valeur de la carapace et on comprendra aisément que cette industrie soit rémunératrice et, par suite, très pratiquée par les riverains.

La Croix à Antioche. — L'étude publiée sur Antioche dans notre numéro d'avril (p. 122-133) par le colonel Besnard, nous a valu d'un Antiochien (ou Antiochien) quelques légères rectifications dont nous retiendrons ici les plus importantes. L'une a trait au chiffre de la population, que le colonel Besnard évalue à 20.000 hab.,



VUE D'ANTIOCHE

avec la résidence des Capucins et l'église grecque orthodoxe

alors que le colonel Jacquot, dans son *Antioche centre de tourisme* (t. II, p. 207), l'estime, d'après les sources officielles, à 35.000 âmes. L'au-

tre se rapporte à la situation de la Croix en face du Croissant ; actuellement (les vues ci-inclus en fournissent les preuves) la croix est dressée de-



L'ÉGLISE GRECQUE ORTHODOXE D'ANTIOCHE

puis 1927 au-dessus de la résidence des Capucins et, depuis 1931, couronne le clocher de l'église orthodoxe... en attendant que les Capucins puissent ériger à Antioche la cathédrale catholique que son passé lui donne tant de titres à posséder !

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Entre Irak et Perse. — Les relations existant entre les deux pays voisins s'avèrent de plus en plus cordiales, et nombre de faits en fournissent des preuves. C'a été d'abord, au début de l'année 1932, l'action efficace du gouvernement de Bagdad sur le chef kurde Djafar Sultan qui, lors des efforts du gouvernement perse pour désarmer les tribus de la frontière du Nord-Ouest, avait résisté avec l'aide de tribus kurdes habitant en territoire iraki et, une fois battu, s'était réfugié dans le pays voisin. Grâce à l'intervention des autorités de Bagdad, agissant à la requête du gouvernement persan, Djafar Sultan a fini par faire sa soumission. Quelques mois plus tard, le roi Faïçal a rendu une visite officielle à Téhéran (début de mai) ; il y a préparé la discussion, entre les gouvernements des deux pays, des questions qui intéressent à la fois Perse et Irak : champs pétrolifères communs, internationalisation du Chat-el-Arab, police des tribus kurdes, voilà les sujets qui ont retenu l'attention du roi de l'Irak et du chah de Perse. Le premier s'est déclaré très satisfait, en rentrant à Bagdad, et de l'accueil qui lui avait été ménagé par la cour de Perse et des vues du chah sur tous les problèmes du Moyen-Orient.

TURQUIE

Un accord commercial avec la France. — La chambre de commerce franco-turque a annoncé, aux alentours du 20 mai, la conclusion entre la Turquie et la France d'un accord commercial basé sur le principe de la compensation en va-

leur des marchandises échangées entre les deux pays.

Cet accord, dit la note insérée dans le *Temps* le 22 mai, est susceptible d'atténuer dans une large mesure les difficultés pratiquement insurmontables résultant des contingents imposés par les deux gouvernements, mais dont l'exportation française en Turquie avait plus particulièrement à souffrir.

La ratification en est attendue dans un bref délai.

Amitié turco-soviétique. — A la suite de la récente visite d'Ismet pacha à Moscou, dix tracteurs, cinq tanks, deux camions spécialement aménagés pour le transport des troupes et une auto blindée ont été offerts à la Turquie par l'armée soviétique et sont arrivés à Stamboul au milieu de juin.

On annonce d'autre part comme prochaine la venue d'un certain nombre de tanks également fabriqués en Russie.

Ainsi commence à entrer en exécution l'accord dont, au lendemain même du départ d'Ismet pacha pour Sébastopol, les journaux russes avaient annoncé la conclusion. Constatant (avaient-ils expliqué) une grande analogie entre les problèmes d'ordre économique qui se posent en Turquie comme en U.R.S.S. et la possibilité pratique d'un contact plus étroit et plus efficace entre les deux pays, les ministres turcs auraient conclu avec les dirigeants de l'U.R.S.S. un accord portant sur les mesures propres à favoriser ce contact pratique ; dans ce but, un crédit à long terme de 8 millions de dollars, remboursable en nature par annuités, a été ouvert au gouvernement d'Ankara par celui de Moscou, pour l'achat d'un outillage moderne de fabrication soviétique. Cet outillage doit consister surtout en machines pour l'industrie textile ; le montant de ces fournitures sera payable avec intérêt, en vingt annuités, en marchandises importées en Russie par la Turquie.

Relations avec l'Irak. — La cordialité des relations avec le royaume d'Irak s'est affirmée depuis le début de l'année par différents actes dont il importe de faire mention ici. Au premier rang de ces actes se place la signature, à la date du 9 janvier, d'un traité de commerce, de séjour et d'extradition entre Irak et Turquie ; c'est la conclusion de négociations qui se poursuivaient depuis quelque temps à Ankara entre le gouvernement turc et le premier ministre irakien Nuri pacha.

Un accord avec la Perse. — Le 23 janvier a été signé à Téhéran, par les deux ministres des affaires étrangères de Perse et de Turquie, un accord réglant définitivement la question de la frontière turco-persane. Les soulèvements des Kurdes établis en territoire turc avaient, on se le rappelle, amené le gouvernement d'Ankara à

entrer en négociations avec l'Ihéran au sujet d'une cession de territoire persan sur les pentes de l'Aghri-dagh, c'est-à-dire de l'Ararat ; d'autre part, il y avait contestation de souveraineté sur la région de Kotour. L'accord du 23 janvier règle ces questions. En vertu de ce traité, la Perse cède à la Turquie une bande de terrain du côté de l'Aghri dagh, contre l'abandon par la Turquie d'une partie du territoire de Bajergueh ; d'autre part, la Turquie cède à la Perse une partie du territoire contesté dans la région de Kotour. Une commission mixte doit, au moment où nous écrivons, procéder, sur les lieux mêmes qui font l'objet de l'accord, à la délimitation de la nouvelle frontière.

Un traité d'arbitrage et de conciliation entre Perse et Turquie a été signé en même temps, le 23 janvier, à Téhéran.

La signature de ces accords a provoqué entre Fouroughi Khan et Ismet pacha, un échange de cordiaux télégrammes qui ont permis au « premier » de Turquie d'exprimer sa complète satisfaction au gouvernement persan. A ce propos, le communiqué officiel publié à Ankara a déclaré qu'aucune question ne reste plus en suspens entre les deux pays et que leurs relations amicales, déjà séculaires, se trouvent ainsi renforcées. Deux mois plus tard, le ministre des affaires étrangères de Perse, déposant au Parlement, pour ratification, les accords du 23 janvier, affirmait de son côté un très heureux développement des relations avec la Turquie.

Vers l'étatisme soviétique. — Nous avons parlé du groupe de collaborateurs spécialistes des questions économiques et sociales qui accompagnait Ismet pacha et Tefvik Rouchdy bey dans leur récent voyage en U.R.S.S. (cf. le n° de mai de *l'Asie française*, p. 184). On trouve l'explication de sa présence dans le dessein prêté au gouvernement turc d'instaurer en Turquie une sorte d'étatisme inspiré et plus ou moins imité de celui des Soviets. Le ministre Ismet pacha songerait, en particulier, à créer des coopératives de consommation et de production à l'usage des fonctionnaires de l'Etat ; ceux-ci au lieu d'être payés en espèces, recevraient seulement 25 0/0 de leur traitement en numéraire ; quant au reste, soit 75 0/0, ils le toucheraient en bons d'achat grâce auxquels ils pourraient se procurer, dans les coopératives de l'Etat dont il vient d'être question, la plupart des denrées et des marchandises qui leur seraient nécessaires. C'est pour étudier le fonctionnement des coopératives soviétiques que sont venus en Russie plusieurs des spécialistes de la suite d'Ismet pacha, avec le dessein de séjourner pendant quelque temps dans le pays.

L'immigration étrangère. — Un nouveau projet de loi concernant l'immigration a été déposé en mai sur le bureau de la Grande Assemblée nationale. Il ressort de ce document que, désor-

mais, ceux qui ne sont pas de culture turque ou de culture similaire ne pourront pas être acceptés comme immigrants en Turquie. De même en sera-t-il pour les étrangers atteints de certaines maladies contagieuses, ou ayant un dossier criminel, ou pour les anarchistes. Tous immigrants, et aussi toutes tribus nomades devront s'établir dans les régions où des terres leur auront été concédées, et les tribus perdront définitivement toute identité. Les immigrants venus de l'étranger seront exemptés de tout impôt pendant deux ans et de la moitié du montant des impôts pendant les cinq années qui suivront les deux premières.

LEVANT ITALIEN

A propos de Castellorizo. — Castellorizo ou Castellosso est une île ou plutôt un îlot calcaire de la Méditerranée orientale, situé au S. de la côte de Lycie (Anatolie méridionale) et qui nourrit, sur une superficie de 9 kmca., une population de quelque 3.000 hab. concentrée exclusivement dans la petite ville de Castellosso. Cette terre montagneuse, de forme triangulaire, située à 2.250 m. seulement du rivage turc le plus proche, mais à une centaine de kilomètres dans l'Est de Rhodes, produit un peu d'olives, de vigne et de légumes ; elle est rattachée au Dodécannèse, bien qu'on ne puisse pas la compter dans le groupe des Sporades méridionales. Elle présente une importance stratégique réelle et est un des relais — le dernier — de la ligne d'aviation Marseille-Beyrouth.

C'est à propos de certains îlots situés entre la côte turque et Castellorizo même que des contestations sont nées entre Rome et Ankara ; dépendaient-ils de la Turquie ou de l'île voisine ? et jusqu'où fallait-il étendre les eaux territoriales italiennes ? Des conversations diplomatiques aboutirent à un compromis signé à Ankara le 30 mai 1929, compromis aux termes duquel les deux parties s'engageaient à soumettre la question à la Cour de la Haye. Pourtant les conversations directes continuaient ; elles aboutirent le 4 janvier 1932 à un accord que l'on considère comme définitif.

L'attribution des îlots comprend l'énumération de chacun des points controversés. Quant aux eaux territoriales, la ligne de démarcation passe à l'est d'un point situé à 3 milles au sud de Tugh-Burniu et à l'ouest d'un point situé à 3 milles au sud de l'île de Volo.

ARABIE

Un fils d'Ibn Saoud en Europe. — L'émir Faïçal, un des fils du souverain wahabite du Hedjaz et du Nedjed, a été envoyé en Europe par son père, le roi Ibn Saoud, pour se mettre en relations avec les gouvernements des principaux états de l'Ouest et du Centre de notre continent. L'émir a débuté par l'Italie, où il a assisté, le 29 avril, au palais Chigi, à l'échange des ratifi-

cations des deux traités d'amitié et de commerce signés au mois de février entre l'Italie et le Hedjaz. Un peu plus tard, il s'est rendu en France où il a été l'hôte du regretté président Doumer, quelques heures avant son assassinat ; puis il a passé en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne. L'émir Faïçal a ensuite gagné la Russie ; à Moscou, il a visité l'École d'aviation militaire, la maison centrale de l'armée rouge, l'usine d'automobiles Staline, etc. Il a ensuite passé une journée à Leningrad, d'où, par Moscou et Odessa, le prince héritier du trône du Hedjaz et du Nedjed et sa suite ont gagné Stamboul, puis Ankara. Ainsi l'émir arabe a-t-il vu tous les pays d'Europe qui ont, en raison des pèlerinages musulmans de La Mecque, les rapports les plus continus avec son propre pays.

Extrême-Orient

SIAM

La révolution de juin 1932. — Le 16 mai 1688, une révolution de Palais éclatait au Siam, à la Cour d'Ayuthia. Un mandarin du nom de Pra Pret Raxa, dit Petracha, se mettant à la tête des conjurés, s'emparait de la personne du roi et de la famille royale et faisait mettre à mort le premier ministre Constantin Faucon, dont ici même nous allons évoquer bientôt la vie aventureuse et la fin tragique. Le mouvement avait eu pour cause ou pour prétexte la bienveillance témoignée par le roi Pra Naraï aux étrangers et, en particulier, aux missionnaires français. Il était essentiellement xénophobe, et s'appuyait sur les fonctionnaires du palais et sur les prêtres bouddhistes. Il eut pour résultat le départ des Français et notamment des troupes qui tenaient garnison à Bangkok et à Merguy.

Deux siècles et demi s'écoulèrent.

Et voici que les nouvelles les plus inattendues nous arrivent du Siam : la révolution éclatant à Bangkok ; la famille royale arrêtée à Hua-Hin, où elle villégiaturait, et ramenée dans la capitale ; le chef de l'état-major de l'armée massacré ; l'établissement d'un nouveau régime, d'ordre constitutionnel.

Faut-il rapprocher les événements de 1932 des événements de 1688 ?

Les causes en sont nettement différentes. Dans la révolution actuelle, aucun caractère xénophobe. Les étrangers n'ont point été molestés et, jusqu'ici, les fonctionnaires étrangers sont restés en place. A-t-elle une origine communiste ? Nous ne le croyons pas. Le virus bolcheviste n'a point, jusqu'ici, infecté les populations siamoises, populations rurales, peu agglomérées, et difficiles à atteindre par la propagande moscou-

taire. Ce n'est guère que parmi l'élément chinois de Bangkok et des rares villes de l'intérieur que le microbe a pu s'insinuer et se développer, comme le fait, chaque année, celui du choléra. Mais, là comme ailleurs, il semble qu'aient joué les causes économiques : mauvaises récoltes, arrêt partiel de l'exportation du riz, qui est la principale source de richesse du pays ; mévente du caoutchouc, alors que d'importantes plantations d'hévéas avaient été entreprises dans la région du nord-ouest ; baisse enfin du tical, consécutive à la chute de la livre anglaise. Pour rétablir une situation financière compromise, le Gouvernement avait dû imaginer une politique d'économies, licenciant un certain nombre de fonctionnaires civils et militaires, et amputant de 20 0/0 les traitements de ceux qu'il conservait. Or, le Siamois, quand il n'est pas agriculteur, est volontiers fonctionnaire, le commerce et l'industrie étant aux mains des Chinois et, pour un peu, des Birmans. D'où un malaise et un mécontentement qui, d'abord latents, ont déterminé la crise actuelle.

Dans quel sens celle-ci évoluera-t-elle ? Le roi Prajadhiok a, jusqu'ici, souscrit aux exigences des mutins et promis l'institution d'une monarchie constitutionnelle. Cette concession suffirait-elle à sauver sa couronne ? En sa qualité de voisine de l'Empire shaï, où elle a tout intérêt au maintien de la paix et de l'ordre, la France ne peut que souhaiter le maintien de la dynastie Chakkri sur un trône qu'elle occupe depuis près de deux cents ans.

CHINE

Prodromes de guerres civiles. — Le mois dernier, nous signalions qu'entre Canton et Nankin, les rapports étaient extrêmement tendus. La situation ne s'est guère modifiée, mais une dissidence a sensiblement affaibli les forces cantonnaises. L'amiral Chen Chak, s'étant séparé du gouvernement local, a fui avec sa flotte à l'île de Hainan. Puis il fit de la cité de Limtcheou, près de Pakhoi, son quartier général. De là, il menace Canton, et les forces dont il dispose et qu'il augmente par des recrutements dans la région ont déjà eu quelques petits engagements avec les armées gouvernementales.

Sur d'autres points, des mouvements se produisent qui font craindre de nouveaux conflits.

Le maréchal Feng Yu Siang, qui a démissionné des fonctions de ministre de l'Intérieur acceptées au moment du conflit sino-japonais, montrerait de l'activité au Chansi. On croit qu'il tente de convaincre Yen Si Chan, l'ancien gouverneur et chef de clan de cette province, de la nécessité de conclure une entente dirigée contre Nankin.

Ce dernier personnage désarme les troupes du Chansi dont il suspecte la fidélité. Mais ces soldats licenciés menacent d'envahir le Hopei (Tche-

li), et, afin de les contenir, le maréchal Tchang Sue Liang qui, depuis la perte de sa Mandchourie, s'efforce de se maintenir au nord du Fleuve Jaune, masse des troupes dans le Suiyuan. Il dut agir de même dans le Chantong où des troupes mutinées se disposaient à marcher vers le Nord. L'ancien chef mandchou défend à grand-peine sa position. De nombreux chefs militaires, nationalement soumis à son autorité, visent Pékin. Le plus redoutable d'entre eux, le général Han Fou Tchou, dispose de la volonté des chefs « gris » ou neutres. Deux de ceux-ci avaient déclaré l'intention d'étendre leur zone d'influence. Tchang Sue Liang s'y opposa. Ils ne le lui pardonneront pas !

Enfin, dans le Honan, il y a rivalité entre un général, chargé de la « suppression des bandits », et le président du gouvernement de la province. Fort de la mission dont il est investi, le premier ne cesse d'augmenter ses effectifs.

Au Hounan, le général président du gouvernement provincial fait le jeu du parti cantonais.

D'un autre côté, le chef de la 19^e armée de route, qui tint tête aux Japonais dans Chapei, a répondu à l'appel des Cantonais, au lieu de prendre possession du gouvernement provincial du Foukien suivant les instructions du pouvoir Kouomintang.

Un écrivain nationaliste désireux de voir la fin des guerres civiles a examiné leurs diverses causes. Elles ont lieu pour l'un ou l'autre des motifs suivants : agrandir un apanage, défendre la constitution, unifier le parti, assurer le salut du régime démocratique, prendre le pouvoir public pour en finir avec un gouvernement corrompu. Le premier motif seul est blâmable, étant inspiré par « l'égoïsme et l'intérêt personnel des militaristes ».

Ainsi cet ennemi des guerres intérieures conclut en démontrant que les Chinois auront toujours d'excellentes raisons pour justifier le recours aux armes !

L'œuvre d'un ministre des finances. — La nouvelle de la démission, dans le courant du mois de juin, de M. Soong, ministre des finances, a causé quelque inquiétude dans les milieux économiques chinois, ainsi que parmi les étrangers qui, à juste raison, se préoccupent de l'orientation donnée à ce ministère sur lequel repose toute l'œuvre de rénovation entreprise par le Kouomintang et de qui émanent des initiatives susceptibles de nuire au service des emprunts.

La retraite de M. Soong, si elle se réalisait, a écrit M. Monestier dans sa *Politique de Pékin*, serait un désastre pour les finances de ce pays.

M. Soong avait suivi Chang Kai Shek dans sa retraite, au mois de décembre dernier. Puis, dès les premiers jours de l'intervention japonaise à Changhai, le 28 janvier, il accepta l'offre de reprendre sa place au gouvernement.

Dans une déclaration faite le 11 juin, lorsqu'il eut pris la décision de résigner ses fonctions, M. Soong exposa la situation dans laquelle il laissait les finances :

Quand j'ai été rappelé au gouvernement, j'ai trouvé le Trésor mal préparé pour surmonter la crise et j'ai dû prendre, sans tarder, des mesures exceptionnelles pour ramener la confiance et obtenir les fonds nécessaires à l'entretien de nos troupes.

J'ai pu, au moyen d'une réorganisation des bons intérêts, éviter d'avoir recours à un moratoire et de laisser s'effondrer les finances de l'Etat. J'y ai réussi, grâce au patriotisme dont les porteurs de bons ont fait preuve. J'ai pu affirmer l'autorité gouvernementale en matière financière et faire rentrer dans les caisses du Trésor des revenus que voulaient s'approprier certaines autorités provinciales ou locales. Des économies rigoureuses ont été imposées et un semblant d'ordre et de cohésion a été rétabli.

Ces mesures de rigueur ont permis au gouvernement de tenir, en dépit des canons japonais, et de laisser passer la période démoralisante des négociations d'armistice.

Au cours des quatre derniers mois, le gouvernement central a réussi à équilibrer ses recettes et ses dépenses sans contracter d'emprunt. Et j'en éprouve personnellement une grande satisfaction, car, pendant l'invasion japonaise à Changhai, beaucoup de nos banques et institutions financières vacillaient (seuls les gens bien informés savent combien elles étaient près de la catastrophe). S'il leur avait fallu aider le gouvernement de leurs deniers, je suis persuadé que le manque de confiance seul aurait amené des désastres financiers.

La liquidation de l'affaire de Changhai a fermé un chapitre des finances nationales, et me sentant au-dessous de l'effort nécessaire pour poursuivre ma tâche, j'ai remis ma démission.

Je n'ignore pas, cependant, que les difficultés financières du gouvernement subsistent. Il en est d'autres auxquelles il lui faut faire face, bien qu'elles soient d'un caractère moins aigu que celles qui provenaient de l'invasion japonaise.

Les dépenses d'administration civile, que nous avons déjà fortement réduites, demandent à être restreintes encore davantage. Actuellement les dépenses militaires nécessitées pour la suppression du communisme et du banditisme sont plus pressantes encore.

Nul ne saurait nier que le premier devoir de l'Etat est, pour le moment, de libérer les provinces du Yangtse de la menace communiste; et le gouvernement a confié cette tâche au général Chang Kai Shek. Si des mesures promptes et effectives ne sont pas prises dans ce but, l'existence même du gouvernement se trouvera menacée. Il en serait d'ailleurs de même d'un gouvernement quelconque. On doit donc espérer que Chang Kai Shek s'attellera à la charrue et poursuivra sa tâche, sans regarder ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie. En traitant la question des fonds nécessaires à cette campagne, je dois répéter encore que, pour la première fois depuis qu'il existe, le gouvernement national a pu, par une stricte économie, réunir à joindre les deux bouts. Je m'en estime très heureux, car, en équilibrant notre budget, nous avons jeté les bases de nos futurs efforts de reconstruction.

Normalement, il existe deux moyens de nous procurer des revenus supplémentaires: l'impôt ou l'emprunt. Actuellement, le commerce est presque nul par suite des ravages de l'inondation de l'année dernière comme aussi des destructions communistes et de l'état de misère consécutif à l'invasion japonaise. Dans ces conditions, il n'est guère possible ou justifiable d'augmenter les impôts.

Reste donc la perspective d'un emprunt. Mais cette voie conduit à la ruine, à l'instabilité politique et au désastre. C'est tourner dans un cercle vicieux que d'essayer de combler un déficit par des emprunts à court terme, dont les intérêts et l'amortissement pèsent lourdement sur le Trésor et l'obligent automatiquement à contracter de nouveaux emprunts; de telle sorte que la plus grande partie des recettes du gouvernement se trouve absorbée par le paiement des dettes.

Le gouvernement s'embarquera-t-il dans la voie de nouveaux emprunts et renouvellera-t-il la tragédie du passé? N'est-il pas possible de pratiquer de strictes économies et de faire des réformes intérieures? Le banditisme et le communisme sont-ils des phénomènes d'ordre exclusivement militaire, et pouvons-nous espérer en venir à bout par une campagne militaire coûteuse? Le banditisme n'est-il pas la résultante d'erreurs politiques, militaires, et économiques, et n'arriverait-on pas plus facilement à le réduire en usant d'un remède politique et économique?

Ce n'est pas au ministre des Finances qu'il appartient de répondre à ces questions.

M. Soong répète en terminant qu'il quitte le gouvernement satisfait des résultats de ses efforts.

Grâce à la consolidation des bons du trésor, un système financier a été établi qui, malgré la crise, évitera d'avoir recours à l'emprunt.

Le ministre démissionnaire se félicite, en outre, d'avoir travaillé utilement à l'abolition des *likin*, « qui avaient sur les finances une influence corruptrice », et d'avoir « assaini la Banque centrale, rempart des finances nationales ».

La contrebande au Kouantong. — Suivant le *Shanghai Evening Post and Mercury*, le président de la Chambre de Commerce britannique de Kharbine a dénoncé dans un rapport la contrebande qui se pratiquerait sur la frontière du territoire japonais du Kouantong en Mandchourie:

Des marchandises débarquées à Dalny sont déclarées à la douane comme devant être consommées sur ce territoire; elles ne paient en conséquence aucune taxe d'importation. Mais elles prendraient ensuite la direction des divers marchés de Mandchourie par chemin de fer ou camions automobiles. Les agences de transport demanderaient une rétribution de 1/5 ou 1/4 du montant des droits de douane auxquelles elles échappent.

Grâce à cette fraude, les produits japonais peuvent être vendus à des prix bien inférieurs à ceux des produits similaires étrangers. On cite le cas d'un représentant de cognac français qui ne parvient plus à placer sa marchandise, les mêmes cognacs étant vendus par des Japonais 32 0/0 meilleur marché. Il en serait de même pour les savons, les parfums, robes, chapeaux, articles de mode, tous objets d'un transport facile. Adressés à un transitaire du territoire, ils seraient expédiés à l'intérieur par la poste japonaise.

Les autorités nippones ferment-elles réellement les yeux devant ce trafic illicite dont bénéficient leurs nationaux et qui porte un grave préjudice

aux maisons de commerce étrangères installées en Mandchourie? Des informateurs ont signalé que des sanctions avaient été prises contre les fraudeurs. Il paraît d'ailleurs difficile de lutter contre cette contrebande, la zone du Sud-Mandchourien étant comme le prolongement du territoire à bail du Kouantong et l'influence japonaise s'étendant bien au delà, surtout depuis les derniers événements.

L'activité japonaise en Mandchourie. — On signale l'arrivée en Mandchourie de plusieurs missions économiques japonaises. La plus importante groupe des membres de la *Toyo Takushokou Kaisha* (« Compagnie de la mise en valeur de l'Asie orientale ») constituée à Tokio avant la guerre de 1914 dans le but de favoriser la colonisation japonaise en Corée et dans les contrées avoisinantes. Une de ses branches, qui comprend des représentants d'entreprises bancaires et industrielles, est chargée de réunir toute la documentation nécessaire au but poursuivi. C'est elle qui a désigné les enquêteurs récemment arrivés en Mandchourie et dont le programme consiste dans l'étude des possibilités de placement de capitaux, dans l'élaboration de projets de mise en valeur, dans le développement de l'émigration des agriculteurs japonais et coréens en Mandchourie. La « *Toyo Takushokou Kaisha* » compte de nombreuses entreprises, notamment des salines, des fabriques de soude, des distilleries. Elle s'intéresse à l'exploitation des forêts et des mines. De plus, la banque *Totakou*, qui possède d'importants intérêts au delà du Sud-Mandchourien et notamment à Kharbine, où elle a acquis de nombreux immeubles, appuie l'activité japonaise dans cette région.

Il est intéressant de remarquer diverses initiatives de chambres de commerce et de municipalités nippones. Une délégation de la Chambre de Commerce de Hiroshima était attendue à Tchangtchoun, capitale du Mandchoukouo ; on annonce qu'elle doit y ouvrir une agence. Ce serait également l'intention de la municipalité d'Osaka, dont une délégation a visité les zones du Sud-Mandchourien et de l'Est-Chinois.

Notons encore la présence d'enquêteurs et d'experts japonais dans la région du Soungari. Récemment un groupe de techniciens, membres de la Société ichthyologique de Tiba, ont étudié la possibilité d'organiser sur divers points du système hydrographique de la haute Mandchourie l'élevage des poissons qui intéressent le plus l'industrie nipponne de la pêche.

JAPON

Déclaration du Président du Conseil à la Diète. — Réunie en session extraordinaire pour examiner et voter le budget supplémentaire et pour ratifier la loi portant modification du tarif douanier, la Diète entendit le 3 juin une déclaration

du nouveau président du Conseil, ministre des affaires étrangères, l'amiral M. Saito. Voici quelques passages essentiels de ce discours :

J'ai le privilège de rappeler ici les développements survenus dans les relations extérieures du pays.

Tout d'abord, nous avons eu la satisfaction de voir se rétablir la situation pacifique dans la région de Changhai à la suite de la conclusion de l'accord sino-japonais du 5 mai pour la cessation des hostilités.

Aux termes de l'accord, les troupes chinoises doivent rester à une distance déterminée de Changhai, et les forces chinoises doivent cesser, autant que cela est en leur pouvoir, toute action hostile à Changhai et dans les environs. Si une action de l'armée chinoise donnait lieu à des appréhensions, les représentants des quatre puissances : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France et l'Italie, doivent élucider la situation.

Dans ces conditions, il a été décidé de rappeler toutes nos forces militaires ; nous comptons, comme il a été dit dans la déclaration du ministre de la Guerre du 11 mai, sur l'exécution de l'accord et sur les mesures que les puissances amies prendront pour assurer une paix permanente à Changhai. Je suis sûr que le retrait complet de nos troupes démontrera, mieux que n'aurait pu le faire n'importe quelle autre chose, la sincérité des déclarations répétées de notre gouvernement concernant l'absence de toute intention politique dans nos récentes expéditions. Cependant ce sont seulement des dispositions pour la cessation des hostilités entre les forces japonaises et chinoises qui ont été arrêtées jusqu'ici.

Il est absolument nécessaire de prendre d'autres dispositions pour établir un état de choses qui permette à la fois aux Chinois et aux étrangers de Changhai de vivre dans la sécurité et de poursuivre en paix leurs affaires. Je ne puis donc qu'attendre avec impatience une prochaine ouverture et un succès complet de la conférence de la Table ronde qui est désirée par le gouvernement japonais et qui a été envisagée dans la résolution du conseil de la Société des Nations, adoptée avec l'assentiment de la Chine le 29 février.

En Mandchourie, nous remarquons que le nouvel Etat fait de sérieux progrès, grâce à sa jeune activité et à sa volonté ferme.

On peut aisément trouver dans l'histoire d'autres pays des précédents pour montrer que des changements politiques comme celui qui s'est produit en Mandchourie risquent d'être accompagnés par les agissements de mécontents et de gens sans aveu, même dans des cas où aucune instigation extérieure n'entre en jeu, et qu'il faut alors un certain temps avant que la machine gouvernementale d'un Etat nouveau soit mise complètement à même de bien fonctionner. Je suis fermement opposé à toute attitude d'impatience et d'emportement concernant le progrès des événements en Mandchourie.

Au cours de la présente affaire, l'armée japonaise s'est trouvée dans la nécessité d'agir contre les soldats-bandits dans la Mandchourie du nord, pour la protection des résidents japonais dans cette région. Que nous ayons toujours témoigné le respect qui leur est dû aux droits et intérêts légitimes de l'Union soviétique dans cette région et que nous ayons toujours pris scrupuleusement soin de ne pas leur porter atteinte, cela est clairement établi par la conduite de notre armée. En outre, le gouvernement japonais a donné au gouvernement des Soviets des assurances répétées concernant le véritable motif de notre avance vers le nord, dont le seul objet est la protection de la vie et des biens des Japonais.

Je suis certain que le gouvernement de Moscou comprend parfaitement notre position. Néanmoins il y a des gens qui parlent comme s'il y avait danger de guerre en-

tre le Japon et la Russie en conséquence de l'affaire de Mandchourie. Je puis faire appel au bon sens et au discernement de notre peuple pour qu'il ne se laisse pas égarer par de semblables rumeurs.

Comme vous le savez, la Société des Nations a surveillé de près les événements survenus dans la région de Changhaï. Au cours de l'arrêt temporaire des négociations entamées pour la cessation des hostilités, la Chine, en soumettant l'affaire à la S. D. N., a créé diverses complications. Néanmoins, et comme le succès des négociations était pratiquement assuré, la S. D. N. a résolu de conjurer la crise en laissant celles-ci se poursuivre sur les lieux. Le 30 avril, une session extraordinaire de l'Assemblée de la S. D. N. a été convoquée. Elle a voté une résolution invitant les parties à conclure rapidement un accord, et l'affaire en est restée là. Le gouvernement japonais, qui avait protesté antérieurement contre l'application au différend sino-japonais de l'Article XV du Pacte, s'est abstenu de voter la résolution de la S. D. N.

En ce qui concerne la Commission de la S. D. N., qui poursuit ses investigations sur les lieux, nous lui avons fourni toutes les facilités possibles pour aider ses membres à remplir leur mission; j'espère que ceux-ci se feront une idée exacte et juste des conditions actuelles de la Chine et de la Mandchourie.

Indépendamment des affaires sino-japonaises, la question la plus importante, en ce qui concerne actuellement nos relations extérieures, est celle d'un rajustement international politique et économique. La Conférence du Désarmement, qui siège depuis le mois de février dernier, s'occupe sérieusement de ce problème. C'est la première grande conférence qui ait jamais étudié le problème général du Désarmement, sur terre, sur mer ou dans l'air. Il faut compter que ses délibérations dureront encore assez longtemps. Le gouvernement japonais se propose d'insister sur son point de vue résultant de la politique qu'il s'est tracée, et notre désir le plus sincère est que la Conférence aboutisse aux résultats désirés, dans l'intérêt de l'économie mondiale et de la paix.

Finalement, en ce qui concerne nos relations économiques avec les autres nations, on ne saurait nier que, par suite de l'adoption dans tous les pays de mesures sans précédent destinées à protéger leur commerce et leur industrie, de sérieux obstacles sont venus arrêter les affaires du commerce international. Le gouvernement japonais a fait tous ses efforts pour supprimer le plus possible les barrières qui s'opposaient à son commerce international. Et, je suis heureux d'annoncer qu'au cours de cette année, une convention commerciale et un accord douanier ont été conclus respectivement avec le Portugal et avec l'Indochine française. Ces deux conventions constituent deux grands pas faits vers l'amitié internationale.

Le monde souffre aujourd'hui de maux sans nombre, et surtout d'une dépression économique aiguë. Le Japon atteint par la crise, comme les autres pays, désire voir les puissances arriver à un accord international.

L'avenir de nos relations extérieures est menacé de graves difficultés et l'unité et la solidarité nationales sont actuellement, plus que jamais nécessaires. En raison des difficultés de la situation, laissez-moi vous demander à tous votre soutien et votre collaboration, et vous assurer que vous pouvez compter sur tous mes efforts.

Après ce discours, la Chambre basse adopta une résolution commune des groupes Seiyukai et Minseito pressant le gouvernement de reconnaître sans tarder l'état mandchou indépendant, le « Mandchoukuo ».

Vues et tendances du Nouveau Cabinet. — Il est important, à l'heure critique que traverse le Japon, de connaître les vues et les tendances du gouvernement constitué au lendemain du meurtre de M. Inoukai, sous la pression des militaires. Aussi lira-t-on avec intérêt les réponses qui furent faites par le Premier, le vicomte Saito, au correspondant de l'*Associated Press*.

On peut dire que, dans certains cas, le retrait du Japon de la S. D. N. serait justifié. Mais, cependant, j'espère que pareille éventualité ne se produira pas...

Le gouvernement nippon a déclaré plusieurs fois, récemment, qu'il n'existait aucun danger de guerre entre le Japon et la Russie. Les vues du gouvernement soviétique sur tous les problèmes mandchouriens sont correctes. Le gouvernement japonais espère que le gouvernement de Moscou cessera ses concentrations de troupes en Extrême-Orient. Ce sont elles qui ont été cause de tous les bruits. La conclusion d'un pacte de non-agression tendrait à diminuer la force du pacte contre la guerre, et à jeter une ombre sur les relations du Japon et des puissances. Ledit traité n'a d'autre but que d'instaurer une amitié spéciale entre les deux pays. Il est donc nécessaire d'étudier tous les éléments du problème principal, avant d'arriver à une solution définitive. Je ne crois pas que les droits et intérêts de l'Union soviétique sur le chemin de fer de l'Est-Chinois soient de nature à nuire aux droits et intérêts légitimes du Japon en Mandchourie...

Pour les raisons exposées plus haut, le Japon n'est pas désireux d'acquiescer les droits et intérêts de la Russie soviétique sur le chemin de fer de l'Est-Chinois...

La reconnaissance du Mandchoukuo dépendra de la façon dont il saura maintenir son indépendance. Il est clair que le Japon doit envisager ce problème sous l'angle de sa position géographique et de la question vitale que constituent pour lui ses droits et intérêts en Mandchourie. Point n'est besoin de dire que le Japon n'a pas l'intention d'annexer la Mandchourie, ni de contrôler la politique du gouvernement du Mandchoukuo par des moyens illégaux. Ce que désire le Japon, c'est jouir pleinement de ses droits sur le territoire placé sous le contrôle du gouvernement mandchoukuo. La question relative à l'envoi de troupes en Mandchourie dépendra des développements futurs de la situation. Lorsque la Société des Nations aura reconnu que les demandes du gouvernement de Nankin au sujet de la Mandchourie sont injustifiées, et lorsque l'état troublé de la Chine, qui est cause de l'activité des bandits, aura cessé, les opérations militaires en Mandchourie cesseront rapidement aussi...

Il n'est pas nécessaire de répéter ici que le Japon adhère au principe de la « porte ouverte ». Il n'a jamais rêvé d'une alliance économique ou autre entre lui et le Mandchoukuo.

Le correspondant de l'*Associated Press* ayant demandé si le Japon était favorable à l'abolition du traité des neuf puissances signé à Washington et du traité des quatre puissances relatif aux territoires situés dans les îles du Pacifique, le vicomte Saito répondit :

S'il existe d'autres puissances participantes, qui désirent la révision de ces deux traités, le Japon n'est pas opposé à collaborer avec elles. En raison des fréquents changements qui survinrent dans la situation en Chine, il ne manquera pas d'occasion où la révision de ces traités pourra paraître nécessaire.

L'opinion publique en Europe et en Amérique a semblé être opposée au Japon à l'occasion des

événements de Changhai et de Mandchourie. Quelle politique le Japon se propose-t-il de suivre dans le but d'améliorer ses relations avec les puissances étrangères et d'arriver à une meilleure entente avec celles-ci ?

La majeure partie de l'opinion qui compte, en Europe et en Amérique, a conclu hâtivement au sujet de ces deux incidents, et de façon défavorable au Japon, sans bien connaître les éléments de ces questions. Nombreux sont ceux qui ont traité ces incidents comme une invasion par le Japon d'un pays possédant une organisation normale. Ils ont perdu de vue les outrages commis par les troupes chinoises à l'égard du chemin de fer nippon et des marins du corps de débarquement. Ils ont considéré la Mandchourie comme une partie du territoire placé sous le contrôle du gouvernement de Nankin. Il peut y avoir quelque raison de penser ainsi, mais cette idée est inexacte. Depuis que la position du Japon est de mieux en mieux comprise par le monde entier, les relations du Japon et des puissances se sont grandement améliorées.

Le Japon demeurera fidèle aux traités internationaux, et s'efforcera encore davantage de maintenir le principe de la « porte ouverte », comme aussi d'enlever les barrières douanières afin de faire cesser la dépression économique mondiale.

Enfin, le vicomte Saito n'évita pas les questions sur l'état de l'esprit public au Japon, sur l'agitation intérieure qui s'est manifestée par des attentats terroristes.

Les ministres de la Guerre et de la Marine font toujours tous leurs efforts en vue du maintien du moral militaire. Je ne puis comprendre les buts des extrémistes nationalistes et des éléments réactionnaires. Nul ne peut augmenter son pouvoir politique par des moyens révolutionnaires. Je ne puis davantage comprendre la signification d'un mouvement dit « fasciste ». Si l'on entend par là le mécontentement universel qui prévaut actuellement dans le monde entier, et si le système des partis politiques ne représente plus la volonté du peuple, le gouvernement japonais estime qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire cesser le mécontentement, que d'instituer une coopération de toutes les autorités gouvernementales avec les chefs des partis politiques, dans le but d'exercer une bonne administration.

Le marché de la soie. — On connaît l'importance des ventes de la soie japonaise. Elles entraient pour 30 0/0 dans le total des exportations et étaient en majeure partie à destination de l'Amérique. Or la consommation américaine diminue rapidement.

Il en résulte une baisse du prix de cette marchandise. Aussi l'inquiétude est-elle grande chez les sériciculteurs japonais. Il y a trois et quatre ans, la balle de un picul se vendait 1.300 yen. En 1930, elle valait 700 à 530 yen.

Déjà, au début de 1930, le Gouvernement japonais, harcelé par les réclamations des sériciculteurs, avait envisagé diverses mesures capables de déterminer un relèvement des cours. Il fit voter par la Diète une loi autorisant les banques principales à faire aux producteurs des avances pouvant s'élever jusqu'à 150 millions de yen contre la garantie des stocks de soie et à la condition que ceux-ci fussent écoulés dans un délai de six mois au prix jugé suffisamment

rémunérateur de 1.250 yen le picul. Mais la loi, prévoyant l'impossibilité d'atteindre ce prix, mettait le Gouvernement dans l'obligation de payer aux banques, dans ce cas, une indemnité correspondant à la différence jusqu'à concurrence de 30 millions de yen.

Malgré la mise en vigueur de ces dispositions, le prix du picul tomba l'année dernière à 500 yen. On se rend compte de l'importance, d'une part, des avances que les banques eurent à faire et, d'autre part, des indemnités que le Gouvernement dut verser aux banques. Ce fut une expérience coûteuse. Cependant, le cabinet Seiyukai, présidé par M. Inukai, hésita à faire rapporter la loi, de crainte de précipiter la chute des cours. Mais comme une liquidation s'imposait et qu'il fallait de toute nécessité ranimer le marché de la soie, tout au moins pour contribuer à combattre le marasme général qui avait de fâcheuses conséquences sur la situation budgétaire, le cabinet conclut un accord avec le syndicat américain de la soie par l'intermédiaire de l'Asahi Silk Co., suivant lequel un stock de 107 803 balles était vendu moyennant 4 yen 50 la balle. Par suite de la dépréciation du yen, ce prix est de 40 0/0 inférieur au cours coté à la fin de l'année dernière, c'est-à-dire à la veille de l'embargo sur l'or. On calcule qu'une perte de cent millions est résultée de l'opération.

Le marché a été ainsi débarrassé du poids qui l'alourdissait. Mais cet expédient n'a pu avoir pour effet de donner plus d'aisance à l'exportation. Actuellement on s'attache à réduire la production et à constituer une entente entre tous les soyeux en vue d'une régularisation des cours.

Japon et Mandchourie. — L'attention demeure toujours retenue sur la Mandchourie, où, depuis quelques mois, Chine et Japon se combattent ouvertement après avoir commencé par y rivaliser d'une façon plus ou moins occulte pendant tout un temps. Il n'est pas besoin de revenir ici sur une histoire dont les lecteurs de l'Asie française connaissent les grandes lignes, sinon les multiples péripéties ; peut-être convient-il, au contraire, d'indiquer une fois encore quels intérêts le Japon possède en Mandchourie, et les raisons pour lesquelles il a besoin de s'assurer une place prépondérante dans cette contrée. La *Vie financière* a naguère exposé la question avec beaucoup de clarté ; nous lui empruntons les indications suivantes :

En 1928, l'Extrême-Orient a produit près de 100 millions de tonnes de charbon dont les pays d'origine furent les suivants :

	Millions de tonnes métriques
Japon	36
Chine	22
Indes Britanniques	22
Indochine	2
Indes Néerlandaises	1 8
Autres pays	6

Il résulte de ces chiffres que le Japon est, et de beaucoup, le principal producteur de charbons de l'Extrême-Orient, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de se procurer du charbon dans d'autres pays, et d'être, en particulier, le plus gros client des exploitations de notre Indochine.

Voici maintenant comment se décompose approximativement la production de l'Extrême-Orient en fonte :

	Millions de tonnes
Indes Britanniques	1,5
Chine	1,1
Japon	0,85

La production d'acier s'élève à 1,2 millions de tonnes au Japon, qui est un gros importateur de fonte. Au cours de ces dernières années, il en recevait en moyenne 400.000 tonnes des Indes Britanniques et 200.000 tonnes de Chine.

Pour satisfaire à ses besoins métallurgiques, le Japon importe encore des minerais de fer. Il en reçoit du Tonkin où des gisements très riches existent à 500 kilomètres de la côte, mais son principal pourvoyeur est la Chine, dont les réserves dans les régions de l'Est et du Sud sont évaluées à quelque 900 millions de tonnes. Elles sont constituées par des hématites à 55-60 0/0 de fer ne contenant que 0,05 de phosphore. Les gisements de la plus grande importance sont toutefois ceux de la Mandchourie et de la province de Chili, sise aux confins occidentaux de la Corée. On connaît encore d'importantes mines de fer dans les régions qui s'étendent entre Nankin et Hankéou, et aussi celles du district de Chantoung.

Or le Japon contrôle environ les trois quarts des gisements chinois actuellement producteurs de fer ; les minerais du Chantoung, ceux de Hankéou, transportés d'abord à bon compte sur le Yang-tsé-kiang, alimentent les usines du Japon, tandis que ceux de la Mandchourie, traités directement sur place donnent une fonte qui, de son côté, est expédiée au Japon et y subit les transformations qui en font de l'acier.

La Chine n'est pas seulement riche en charbons et en minerais de fer ; elle dispose également d'abondants gisements de la troisième matière première essentielle à l'industrie métallurgique : la castine. On la trouve en amas considérables au voisinage des mines métalliques de sorte que son approvisionnement ne comporte point de difficultés spéciales.

Ainsi comprend-on aisément que la Chine est un des plus importants pays sidérurgiques de l'Extrême-Orient. Elle possède 17 hauts-fourneaux, dont un de 500 tonnes, deux de 400 et cinq de 250 tonnes. Mais la plupart d'entre eux, et les plus considérables, sont placés sous le contrôle de Sociétés japonaises ; la Société des Che-

mins de fer du Sud de la Mandchourie, en particulier, en contrôle quelques-uns en même temps que différentes exploitations houillères chinoises. Certes, peu considérable, relativement, est la part des mines et de la sidérurgie dans le total des investissements japonais en Mandchourie (150 millions de yens sur plus de deux milliards) ; mais là encore se trouve une des multiples raisons pour lesquelles le Japon porte un intérêt constant à la Mandchourie et ne pouvait rester indifférent devant la situation anarchique à laquelle il était naguère en proie.

BIBLIOGRAPHIE

Odoric de Pordenone (1265-1331) ; son « Chemin de Pérégrination », par H. MATROD. Paris-Gembloux, 1932, in-12 de 180 p., avec frontispice, carte en dépliant et gravures dans le texte.

Etude intéressante et soigneusement élaborée, dont l'auteur a reconstitué avec succès jusque dans ses parties les plus obscures, l'itinéraire du pieux missionnaire Odoric au long des côtes de l'Asie méridionale, dans les îles de Malaisie et enfin à travers la Chine. C'est en s'aidant des publications les plus récentes que M. Matrod est arrivé à ce résultat qui lui fait honneur ; les travaux si documentés de M. Henri Ferrand, en particulier, lui ont été d'un très grand secours. Désormais, en lisant le récit même, si simple et si naïf, du pieux Franciscain frioulan Odoric, on aimera recourir au commentaire explicatif de M. Henri Matrod.

L'Indochine sous la menace communiste, par René VANLANDE. Paris, J. Peyronnet et Cie, 1930, in-8 de 273 pages.

Il n'est jamais trop tard pour dire du bien d'un bon livre, et c'est un livre excellent que *L'Indochine sous la menace communiste* de M. René Vanlande. Constitué par la réunion d'articles rédigés à la suite d'une enquête soigneusement menée sur place (enquête dont nos lecteurs ont été les premiers à connaître un des éléments), cet ouvrage passe en revue la majeure partie des problèmes, sinon même toutes les questions qui se sont naguère posées dans notre Indochine et qui, depuis les troubles dont le drame de Yen-bay fut l'épisode de plus retentissant, continuent de s'y poser. Sans doute, à l'heure actuelle, M. Vanlande insisterait-il davantage sur certains points qu'il a sommairement indiqués ; c'est que la crise économique, en se développant et en s'intensifiant, nous a montré la gravité de certains sujets dont on ne saisissait pas bien toute l'importance, à un moment où on ne comprenait pas, d'ordinaire, que cette crise avait déjà commencé pour notre grand empire d'Extrême-Orient, en dépit des apparences. Mais c'est avec la mentalité des hommes de 1930 qu'il faut juger le livre de M. Vanlande ; et même en le jugeant ainsi, que de choses il apprendra — ou il rappellera — à ses lecteurs de 1932 !

Le Gérant : H. COMBAT

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. X... — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ancien ministre; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY. — *Trésorier* : M. ED. DE LABOULAYE.

MM.

Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
Duc d'Audiffret-Paquier, député ;
Jacques Bacot ;
Bapst, ambassadeur de France ;
Marquis de Barthélémy, explorateur ;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;
Boissonnas, ministre plénipotentiaire, président de la Compagnie Algérienne ;
Henri Brenier ;
Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Chassigneux, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient ;
Dubail, ministre plénipotentiaire ;
André Duboscq ;
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;
Finot, anc. dir. de l'École Française d'Extrême-Orient ;
Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;
Maréchal Franchet d'Espérey ;
François-Marsal, anc. président du Conseil ;
Franklin-Bouillon, député ;
Henri Froidevaux ;
François Georges Picot, ministre plénipotentiaire ;
A. Gérard, anc. président des Manufactures de Saint-Gobain ;
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;
Henri Gourdon, anc. directeur général de l'Enseignement de l'Indochine ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;
Grousset, conservateur adjoint du Musée Guimet ;
Mgr de Guébriant, supérieur général de la Société des Missions étrangères ;
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Prince d'Hénin, sénateur ;
A. Henry, ambassadeur de France ;
Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre ;
Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
Commandant Lunet de la Jonquière ;
Charles Lallemand, de l'Institut ;

Fernand Laudet, de l'Institut ;
A. Lebon, ancien ministre ;
Albert Lebrun, président de la République française ;
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;
Pierre Lenail, ancien député ;
Le Neveu, directeur général de l'Union coloniale française ;
Général Le Rond ;
Général Levé ;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;
Georges Leygues, anc. ministre de la Marine, député ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Baron Antonin de Mandat-Grancey ;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;
M^{me} Massieu, explorateur ;
Louis Massignon, professeur au Collège de France ;
Mellier, ancien président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;
Le Président A. Millerand ;
Maurice Monguillot, ancien gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine.
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
Baron de Neuflyze ;
Maurice Ordinaire, sénateur ;
Ed. Payen, ancien député ;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
Georges Philippart, président des Messageries Maritimes et du Comité des Armateurs de France ;
René Pinon ;
Poignant ;
Le Président Raymond Poincaré ;
L. Raveneau ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, ancien sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer, prof. à l'École des Sciences Politiques ;
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
Steege, sénateur ;
André Tardieu, député, anc. Président du Conseil des Ministres ;
Colonel de Thomasson ;
P. de Vauréal.

